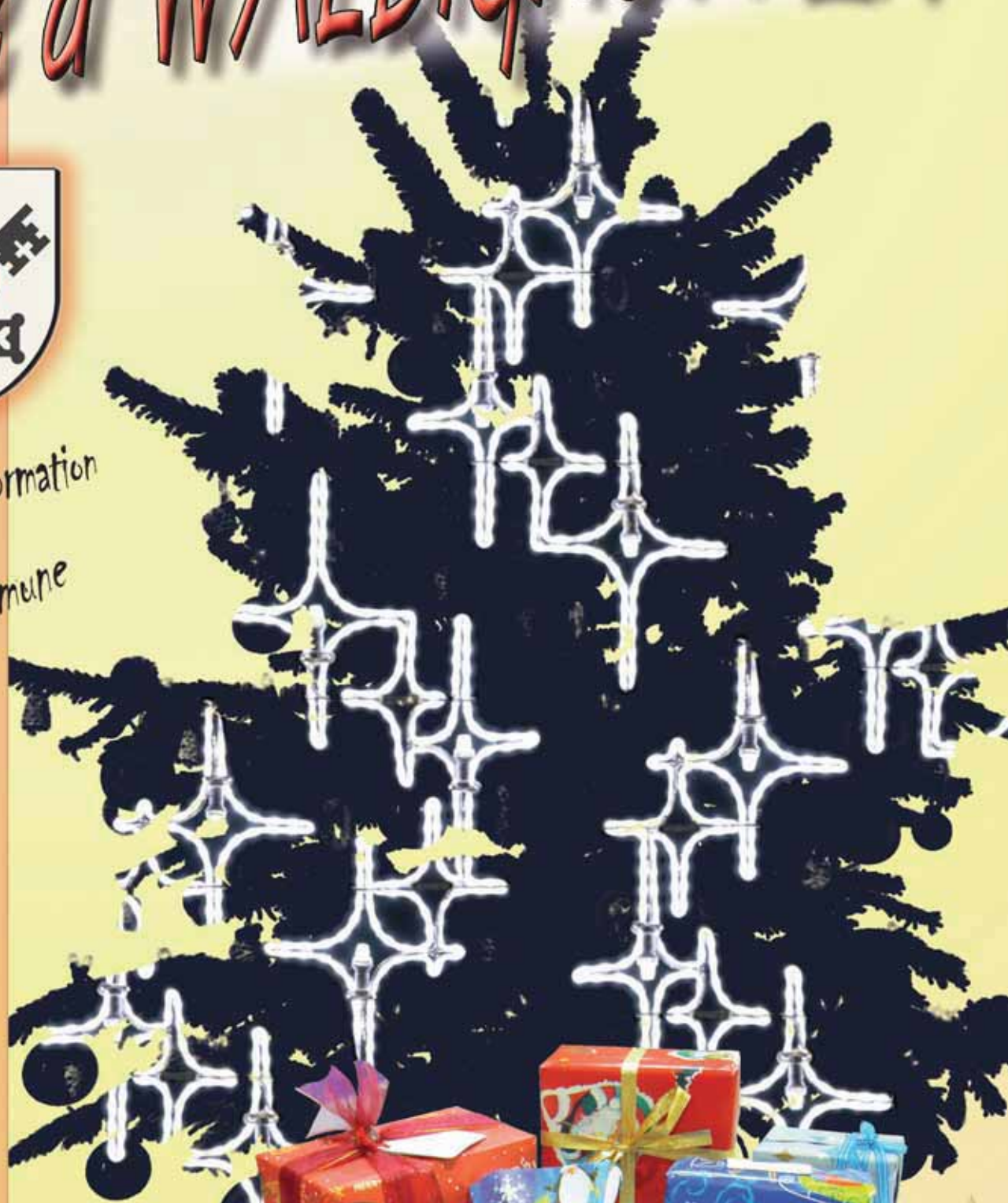


# Vivre à WALDIGHOFFEN



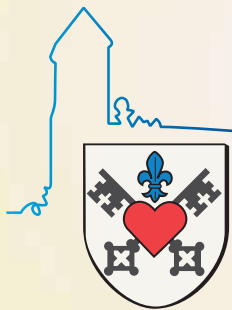
Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 79  
Décembre 2010

[www.waldighoffen.com](http://www.waldighoffen.com)





## 27<sup>e</sup> Grande Opération de Noël de l'ACAW



Réunissant 31 participants, cette importante opération anime d'ores et déjà les vitrines des commerces et entreprises de Waldighoffen et ses environs et ceci jusqu'au 31 décembre prochain.

Le gros lot est une SUZUKI Alto 5 portes rouge, d'une valeur d'environ 8000 € TTC. Par ailleurs, les clients chanceux se partageront également quelque 3300 € en bons d'achats à dépenser dans les commerces de l'ACAW. Enfin, des caisses de champagne seront aussi mises en jeu courant décembre, lors des 3 tirages intermédiaires ; le tirage final aura lieu le 5 janvier 2011.

Les organisateurs invitent tous les internautes à jouer, grâce à un bulletin, puis à consulter la liste des gagnants dans l'espace de l'ACAW sur le site [www.waldighoffen.com](http://www.waldighoffen.com).

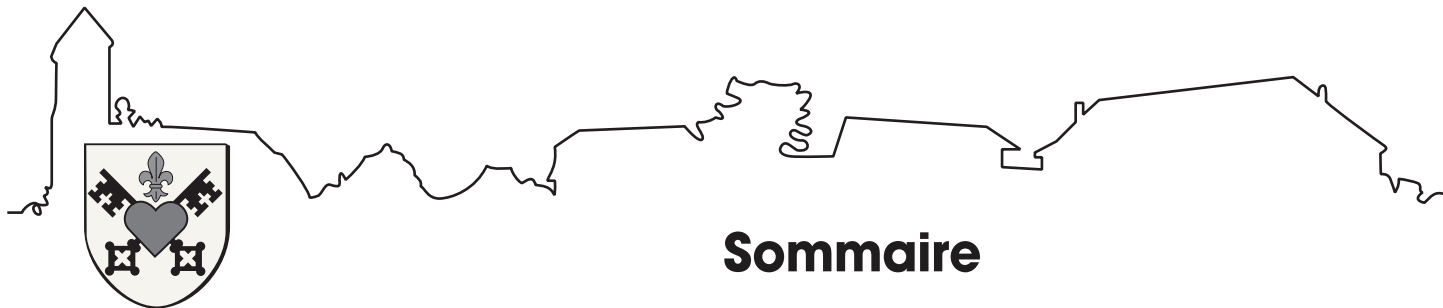
Cette année le profit de la vente de la tombola sera remis au comité local pour la rénovation de l'église Saints Pierre et Paul.



### Liste des participants à l'opération de Noël 2010

AK IMMO-CONSEIL agence immobilière  
BIG MAT KAMMERER matériaux de construction  
BRAVIN FLEURS - Interflora  
CAVE DE GHISLAINE (Mme Enderlin)  
CENTRE DE L'HARMONIE (Steinsoultz)  
CREDIT AGRICOLE  
CREDIT MUTUEL  
DIETSCHY A. Habillement, Electricité, Cadeaux  
DIETSCHY - MULLER Bricolage, Chauffage, Cadeaux  
DINOTEC Décoration, Entretien (Riespach)  
DRESCH Garage Opel  
ESTELLE Coiffure  
GROUPAMA Assurances  
HEINIS Chauffage, Sanitaire

IDEAL-TIFF Coiffure  
INTERMARCHE Contact  
JOEL SONO CONCEPT animations, soirées, boissons  
LA BOULANG' (Muespach)  
LE MITRON Restauration rapide, Pizzas  
MARY Ferronnerie d'art, métallerie  
NOSY BE, tableaux et murs végétaux  
OPTISUNDGAU, Opticien de proximité  
R.C GARAGE multimarques  
SCHERRER SPORTS Loto, Tabac, Presse  
SECRETS DE BEAUTE Institut de beauté  
SIMON M. PAYSAGES Aménagements paysagers  
SUNDGAU FLEURS Horticulture - Fleuriste  
WALLISER Distribution, bricolage, jardinage...  
WELDOM Baeumlin bricolage, déco, jardin...  
WELMELINGER garage FORD  
WISS L. Sarl garage PEUGEOT



# Sommaire



Page 1	▶ Sommaire
Page 2	▶ Éditorial du Maire
Page 3	▶ Conseil Municipal du 12 mai 2010
Page 10	▶ Conseil Municipal du 9 juillet 2010
Page 11	▶ Conseil Municipal du 16 juillet 2010
Page 11	▶ Conseil Municipal du 21 septembre 2010
Page 30	▶ Les anniversaires
Page 33	▶ Jubilé d'or de Soeur M. Thérèse SCHMITT
Page 34	▶ État civil
Page 35	▶ La vie communale
Page 36	▶ La rentrée 2010-2011 à l'école «Les Nivéoles»
Page 37	▶ Petite rétrospective en quelques photos prises lors de l'exposition du Cercle d'Histoire
Page 39	▶ Invitation aux rencontres du Cercle d'Histoire
Page 40	▶ Waldighoffen dans les années 1963
Page 43	▶ Nouveaux services
Page 44	▶ En bref
Page 45	▶ Prochaines manifestations
Page 47	▶ Quelques dates à retenir
Page 48	▶ Le Club économique du Web
Page 50	▶ La médiathèque

Le Maire  
et le Conseil Municipal  
vous souhaitent  
un Joyeux Noël  
et vous présentent  
leurs meilleurs vœux 2011

Photo de couverture :  
Motifs des illuminations de Noël des rues de la république  
et du Maréchal Joffre



**Noël ... des lumières** dans nos longues nuits d'hiver pour nous rappeler que demain déjà, les jours se rallongeront et que déjà le printemps se prépare.

**Noël ... un temps pour retrouver des signes** qui s'inscrivent dans la durée en transcendant l'éphémère.

**Noël ... pour nous réjouir**

donc, au delà d'une sinistrose ambiante généralisée, **de ce qui va bien chez nous à Waldighoffen !**

Quelques exemples ?

#### \* L'ESPACE URBAIN RENDU AUX PIETONS ET AUX CYCLISTES :

Nous avons heureusement pu mener à terme les **grands travaux d'aménagement de la rue du 19 novembre** avant la réforme des règles d'aide du Département qui interviendra dès début 2011 en réduisant drastiquement les montants des subventions.

**Rendre leur place dans l'espace urbain aux piétons et aux cyclistes** a été l'option retenue pour la création d'une **piste spécifique sécurisée** qui relie désormais le centre du village à la sortie sud vers les chemins de promenade extérieurs.

**Embellir notre cadre quotidien** proche tout en essayant de réduire les excès d'une circulation automobile bruyante et dangereuse aura été notre autre préoccupation.

Première étape de reconquête du mieux vivre chez nous, cette opération pourra être poursuivie dès 2011 tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du village par des interventions plus légères tout en restant significatives quant à leurs effets.

#### \* UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE EN PLEIN ESSOR :

Véritable nouveau lieu de vie et de rencontre pour personnes de tous âges, **notre Médiathèque «Nathan Katz» affiche un rayonnement et un développement au-delà de toute prévision.**

En l'espace de deux ans seulement, sa fréquentation a atteint des records. Qui aurait pu imaginer **600 cartes d'abonnement dès cette fin d'année 2010 ?**

Son rayonnement dépasse de très loin nos limites communales.

#### \* UN SITE INTERNET EN PLEIN DEVELOPPEMENT :

**Plus de 1000 visiteurs différents par semaine**, environ 3500 par mois ( plus de 5000 visites) franchissent cette nouvelle fenêtre de notre vie communale.

Vitrine de nos **Associations** les plus dynamiques, notre nouveau Site leur permet également une communication et un dialogue permanents entre leurs nombreux membres.

**Vitrine moderne de nos Commerces locaux**, il leur donne de nouveaux moyens de promotion et de synergie. Son contenu et ses nouveaux adhérents progressent sans cesse pour le bénéfice de tous et de chacun.

**De plus en plus, cet outil s'avérera comme un atout majeur pour la dynamique économique, commerciale et associative de Waldighoffen.**

#### \* UNE INFORMATION EN PLEINE MUTATION :

Parallèlement à l'outil numérique qui bouleversera profondément nos habitudes, la Commune vient d'acquiescer à des conditions particulièrement avantageuses **un nouvel équipement** réduisant fortement les coûts de la reproduction couleur tout en augmentant considérablement les cadences d'impression.

**Pourront également en bénéficier nos Commerces, Entreprises et Associations.**

#### \* UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REMARQUABLE :

Notre tissu économique s'est beaucoup diversifié ces dernières années.

De nouveaux membres de Waldighoffen et des environs rejoignent et renforcent notre Association des Commerçants et Artisans.

Une nouvelle vitrine moderne et attractive leur est offerte par le nouveau Site Internet de la Commune.

**La nécessaire adaptation au nouveau monde économique reste à notre portée pour conserver à notre Commune le rôle de pôle commercial dans le futur.**

#### \* SUPER U : UN PROJET TOUJOURS D'ACTUALITE :

L'autorisation d'exploiter a été donnée le 4 février 2010 par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, le permis de construire délivré le 29 mars 2010.

Pour l'instant, seul un dernier recours devant le Conseil d'Etat retarde le lancement des travaux de construction.

**Ce projet, atout majeur de notre commerce local pour l'avenir, générera 50 nouveaux emplois dans notre Commune.**

#### \* L'EHPAD EN PLEINE CONSTRUCTION :

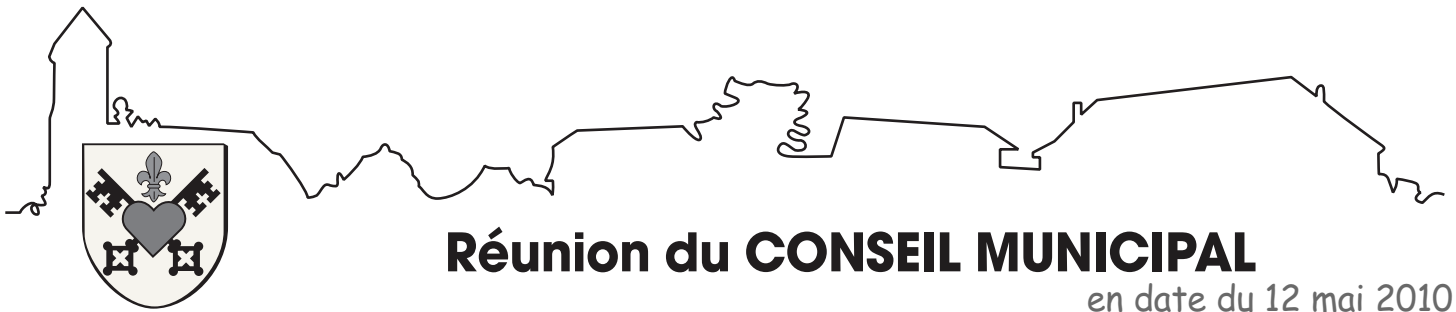
Les travaux de construction de notre future **maison médicalisée** avancent rapidement. Comme prévu, **elle ouvrira ses portes début 2012** pour accueillir 70 résidents dont 15 malades atteints par la maladie d'Alzheimer. Bonne nouvelle supplémentaire pour les futurs bénéficiaires : **un service supplémentaire y sera intégré pour améliorer encore les conditions de leur prise en charge.**

Cette réalisation induira la création de **plus de 40 emplois** directs sur notre Commune, sans compter les effets bénéfiques accessoires.

**La place me manque pour citer d'autres motifs de satisfaction et d'espoirs mais sachez que nous travaillons activement sur d'autres projets qui commencent déjà à prendre corps.**

**BONNES ET HEUREUSES FETES DE NOËL ET DE NOUVEL AN !**





# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 12 mai 2010

Le 12 Mai 2010 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM. RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald.

Membres absents :

Sans excuse : HENGY Jean, KRICK Jean-Pierre, EGLIN René,

Excusés : JERMANN Françoise, SCHIELIN Jean-Claude, SCHMITT Thérèse, GREINER Françoise.

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombres de membres :</i>
06/05/2010	Afférents au Conseil municipal : 15
<i>Date d'affichage :</i>	En exercice : 15
1/07/2009	Présents : 8

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. LUTZ Romuald, absent lors de cette réunion s'abstenant,  
- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2010.

A la majorité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

## **2 - DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**
- **parcelle section 03 n° 379/49, d'une contenance de 253 m<sup>2</sup>**  
**Locaux dans un bâtiment en copropriété au 18 rue du Château**  
**Appartenant à Mme MENDES Albertina Maria**  
**Acquéreur : M. AUBERT Maxime**

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **2.1. Droit de préemption urbain - parcelle n°56**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. HOFF Henri ayant quitté la salle et confié la présidence de la réunion à M. EGGENSPIELER,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**
- **parcelle section 03 n° 56, d'une contenance de 417 m<sup>2</sup>, bâti**  
**appartenant à M et Mme Henri HOFF**  
**Apport en société à la SCI « LA PAZ »**

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **3 - REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à engager la réflexion sur son positionnement quant à la réforme annoncée par le gouvernement, sur le thème de la restructuration de l'intercommunalité.

Au vu des premières informations recueillies, il s'avère que notre Commune sera nécessairement touchée dans la mesure où deux critères principaux avancés pour justifier la réforme s'appliquent sans discussion à la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » dont elle est le bourg centre : la cohérence territoriale et la taille de la structure.

S'ajoute un autre élément important : une réponse adaptée et efficace au nouvel environnement administratif et financier qui se met en place au-dessus et autour de nous.

Pour ne pas devoir subir ce qui nous serait imposé, il vaut mieux que, comme par le passé, nous en prenions l'initiative dès maintenant, étant entendu que la mise en place des nouvelles règles devrait intervenir dès fin 2011.

Pour en venir à notre positionnement, il y a lieu de situer où se trouve géographiquement notre intérêt. En effet, notre structure fédératrice actuelle étant tout à la fois grevée d'«enclaves» (Oberdorf et Riespach) et désormais trop petite (moins de 10 000 habitants), sa disparition est quasi inéluctable soit par fusion avec une structure voisine, soit par démembrement.

On peut observer que la forte volonté de coopération d'origine s'est vue remplacée par de fortes forces centrifuges vers divers horizons.

Ainsi, le Président actuel, Maire de Muespach le Haut, vient de déclarer, en réunion de Séminaire des Maires, le 17 avril à Seppois le Bas, que ni lui, ni le Maire de Muespach, ne s'intéressaient à la Vallée de l'III, mais à Hégenheim.

D'autres Communes membres paraissent tentées vers un rattachement sur Ferrette.

Dans la foulée du premier débat en Conseil, en séance du 09 décembre 2009, M. le Maire rappelle les liens très forts de Waldighoffen avec les Communes de son Bassin de vie, c'est-à-dire de la Vallée de l'III, et ceci malgré la création des différentes Communautés de Communes environnantes.

Il informe également l'Assemblée de la rencontre du 26 avril entre les 2 Maires puis les 2 Municipalités de Hirsingue et de Waldighoffen ainsi que du débat intervenu entre temps au sein du Conseil Municipal de Hirsingue.

Il en ressort la ferme volonté des deux bourgs centres de se retrouver ensemble dans la future intercommunalité et de solliciter l'adhésion à cette démarche des autres Communes de la Vallée de l'III, sans fermer aucune porte aux autres Communes intéressées du Canton.

Après avoir retracé brièvement l'historique de l'intercommunalité dans le secteur, il ouvre la discussion.

M. DIETSCHY fait remarquer que le bassin de vie commercial est à cheval sur Hirsingue et Ferrette, ainsi que sur la vallée du Thalbach.

M. RIEGERT demande si une fusion entre les 3 Communautés de Communes de la Vallée de l'III (Hirsingue, CCIG, Jura Alsacien) ne peut pas être envisagée.

Il est répondu que la CC du Jura Alsacien ne semble pas être demandeur. Remplissant les critères de taille et de cohérence territoriale, elle n'est pas obligée de se restructurer. Les Communes qui pourraient éventuellement l'intéresser sont celles proches géographiquement et ayant un lien scolaire avec le Collège de Ferrette.

Il apparaît souhaitable que les Communes de la Communauté de Communes «III et Gersbach» restent regroupées au maximum dans la nouvelle structure, en précisant que, s'il fallait opter, les rapports avec les Communes du secteur de Hirsingue sont plus importants qu'avec celles du Jura ou de la Largue.

Le point de vue de M. LEY, Président de la Communauté de Communes de Hirsingue n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOUTIENT l'initiative des deux Maires de WALDIGHOFFEN et HIRSINGUE d'affirmer la volonté des deux bourgs centres de travailler ensemble dans la future intercommunalité initiée par la réforme.**
- **EMET un avis favorable à un élargissement vers la Communauté de Communes de Hirsingue.**
- **N'EXCLUT pas l'éventualité d'une réflexion commune sur un périmètre plus large vers le secteur de FERRETTE.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **4 - ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil de la Communauté de Communes « III et Gersbach », de transférer 400 000 € du Budget Général au Budget Assainissement.

Concrètement, cette décision condamne toute capacité d'aménagement d'une zone communautaire dans le futur et en particulier celle d'environ 3 hectares prévue à Waldighoffen, en extension de la zone d'activités communale Eberling.

Une lettre a été adressée après vote du budget primitif 2010 à M. le Préfet du Haut Rhin, avec copie au Président de la Communauté de Communes, pour lui demander d'intervenir. Elle n'a donné lieu, à ce jour, à aucune réponse.

Le Maire ouvre la discussion pour dégager la suite à donner à cette affaire avant l'expiration du délai légal de recours devant le Tribunal Administratif.

M. RIEGERT suppose que la CCIG n'a plus les moyens financiers de faire face à notre demande, mais relève que ce projet n'a pas été refusé. Il faut prouver que la Commune a un projet viable et saisir officiellement la CCIG pour provoquer le débat.

M. le Maire craint que cette démarche ne puisse que s'avérer trop tardive, la CCIG ne disposant plus des moyens financiers suffisants dans l'avenir.

Un recours contre la décision, suivi d'une annulation, est possible.

Après avoir passé en revue les différentes options possibles, le Conseil Municipal décide de présenter le moment venu une demande en bonne et due forme pour le projet d'aménagement d'une zone d'activités communautaire dans le secteur Eberling.

Ce point fera préalablement l'objet d'une nouvelle inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

## **5 - RENOVATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le budget prévisionnel de l'opération, actualisé en valeur avril 2010. Sur la base de l'index INSEE BT 01, ce budget passe de 651 230 €, en valeur juin 2006, à 725 790 € TTC (variation de +12 %). Néanmoins, la part des honoraires dans ce montant paraît excessive à certains Conseillers.

Le Maire présente ensuite le planning d'opération et l'échéancier budgétaire sur les exercices 2010 et 2011. Les dépenses prévisibles pour 2010 se confirment au niveau de 35 000 € TTC. Elles portent sur un avancement des prestations intellectuelles permettant l'approbation de l'Avant Projet par le Conseil Municipal à la fin de cet exercice.

L'attribution des marchés de travaux peut être envisagée pour fin mai 2011. Les capacités de financement de la Commune détermineront le choix de réaliser les travaux entièrement sur 2011 ou éventuellement en chevauchement sur 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE le lancement du dossier de consultation pour les marchés de prestations intellectuelles.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **6 - RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour un levé exhaustif du terrain entourant les bâtiments de la salle polyvalente (altimétrie et fond de plan) au double but de disposer des éléments nécessaires pour préparer d'une part le dossier d'autorisation des futures Expos-Habitats et d'autre part celui du permis de construire de l'extension de la salle Polyvalente.

La dépense s'avérant prévisionnellement inférieure à 4000 €, il propose de confier cette mission au Cabinet Ochsenbein dont les devis se sont d'ailleurs systématiquement situés largement en dessous des concurrents, pour un travail d'excellente qualité.

Par ailleurs, ce prestataire avait été chargé des levés préliminaires au PPRI dans ce secteur. Un rattachement aux mêmes repères en sera donc facilité pour discuter avec l'Administration des cotes à retenir.

Le report des limites fixées entre les zones inondables respectivement bleu-clair et bleu-foncé permettra d'inscrire les études techniques dans le carcan administratif. L'étude d'une extension de la salle vers l'arrière sera alors possible.

A noter que le niveau d'eau maximum observé lors des crues les plus importantes (février 1999) était inférieur de 1,20 m du niveau du terrain naturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE de confier au cabinet Ochsenbein la mission de levé de terrain.**

**- AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs et financiers qui s'y rapportent.**

**- AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits du compte 2313 opération 16 - Rénovation, extension salle polyvalente.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **7 - EXPO-HABITAT 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les conseils juridiques reçus pour monter le dossier d'autorisation des futures Expos-Habitat.

Il sollicite dès à présent l'autorisation du Conseil pour s'entourer de tout conseil et engager toute action juridique nécessaire pour faire aboutir ce dossier dans les délais requis, à savoir avant la fin de l'année, la prochaine Expo-Habitat ayant lieu du 11 février 2011 au 14 février 2011.

Lorsque l'extension de la salle polyvalente aura pu être concrétisée, le G.B.S. pourrait ainsi bénéficier d'une diminution de la surface équivalente sous chapiteaux.

Lors de la dernière édition de l'exposition, la sécurité a été renforcée lors des entrées et sorties des classes en imposant une interdiction de circulation autour de l'école pour tous les véhicules pendant ces périodes. Quelques conducteurs, pour beaucoup non concernés par l'exposition, ont cependant passé outre cette interdiction en s'engageant par la voie privée entre les bâtiments sis au 2 rue des Ecoles et 24 rue de la République.

Certains Conseillers souhaitant un report de la manifestation sur la période des congés scolaires de février, il est rappelé les conséquences et contraintes négatives qui y seraient liées.

## **8 - RUE DES ECOLES : PLAN DE CIRCULATION**

Monsieur le Maire propose que la réflexion soit désormais menée à terme pour permettre une décision définitive appliquée dès achèvement des travaux d'aménagement de la rue du 19 novembre et donc avant la rentrée scolaire 2010/2011.

Pour lui, la solution à retenir devra s'inscrire dans les principes suivants :

- Sécuriser les entrées et sorties d'école.
- Favoriser l'accès piétonnier et cycliste entre lieux publics ainsi que vers et entre les commerces locaux.
- Sécuriser les liaisons piétonnes et cyclistes entre les zones urbanisées et les zones vertes extérieures.
- La prise en compte des contraintes existantes : accès aux équipements communaux et aux commerces, Expo-Habitat.
- La qualité environnementale au sens large.

La meilleure réponse globale apparaît dans la mise en place d'un sens unique, le sens de circulation restant à définir.

M. RIEGERT demande que la rue soit aménagée pour éviter les vitesses excessives et sécuriser la partie cyclable.

M. le Maire répond que des solutions légères et pas trop onéreuses existent.

## **9 - TRAVAUX RUE DU 19 NOVEMBRE**

### **9.1. Avancement des travaux**

Les travaux se poursuivent de façon satisfaisante. Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes sont quasi achevés. La dépose de l'aérien se terminera sous quinzaine. La pose des bordures devrait démarrer dans la première quinzaine du mois de juin avant mise en place des candélabres d'éclairage public identiques à ceux de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Dans la partie basse, seront créées des places de parking, et il y aura moins d'espaces verts que prévus initialement.

M. DIETSCHY demande s'il est possible de supprimer le petit îlot central avant le croisement avec la RD9bis. Le Maire répond que c'est prévu.

Pour éviter la projection de pierres dans les vitrines pendant les travaux, une réfection provisoire en sable sera entretenue sur les tranchées, en attente de la pose des enrobés.

Les délais prévus devraient être tenus et la route ouverte à la circulation au plus tard pour fin juillet 2010.

### **9.2. Accès du Centre de secours rue d'Oberdorf**

Les responsables du Centre de Secours ont alerté le Maire sur les dangers constatés à l'usage, au niveau des sorties urgentes des véhicules de secours par la rue d'Oberdorf. Des rectifications devraient être apportées au droit de cet accès entre la RD 463 et le coin du mur du cimetière.

Les travaux nécessaires ont été chiffrés à 36 922,91 € TTC par l'entreprise EUROVIA. Leur exécution devrait faire l'objet d'un avenant ou marché complémentaire.

M. le Maire propose de revoir le chiffrage avec l'entreprise avant toute prise de décision.

Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine réunion.

### **9.3. Mise en place de mâts métalliques**

Monsieur le Maire propose de profiter de l'aménagement en cours pour mettre en place des mâts métalliques permettant :

- l'installation, en entrée d'agglomération et au centre village, d'illuminations de Noël,
- la mise en place de banderoles pour annoncer les manifestations.

Le coût de 10 mâts de hauteur 8 mètres est estimé à 12 160 € HT y compris leur mise en place et la confection des massifs d'ancrage en béton.

Il faut aussi prévoir l'alimentation électrique, pour les décors de Noël. M. DIETSCHY indique qu'il est possible de récupérer les fusibles des anciens mâts d'éclairage en béton de la rue du 19 novembre.

Il est proposé de mettre en place des mâts fixes et non démontables, la Commune n'ayant pas le matériel adéquat pour les transporter et les mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'acquisition de 10 mâts métalliques.**

- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits de l'article 2315 opération 50 - aménagement entrée sud.**



**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **9.4. Accès aux parcelles «Parc résidentiel de loisirs»**

Un propriétaire riverain a demandé au chef de chantier de créer un accès spécifique pour chacune des parcelles riveraines comprises entre le lotissement des Faisans et les chalets existants.

M. le Maire rappelle que ces parcelles sont incluses dans le périmètre du « Parc Résidentiel de Loisirs » pour lequel il n'est prévu qu'un seul accès (par le haut - par l'allée des sapins).

Ces parcelles sont classées en zone NDa - secteur d'intérêt touristique et de loisirs.

M. le Maire propose qu'il soit aménagé un seul accès, en partie basse (section 08 n°117), le long de la RD pour raisons de sécurité. S'ajoutera, en partie haute, l'accès déjà existant.

Pour les besoins actuels, l'ensemble des parcelles bénéficiera d'un accès acceptable vers le domaine public. Toute autre évolution devra s'avérer conforme au règlement du P.O.S. en vigueur.

A noter que, jusqu'à présent, un seul accès physique avait été utilisé vers la RD 463.

A noter également, qu'en face, il a aussi été demandé aux 4 propriétaires de la zone NAa de se regrouper sur une sortie unique, pour des raisons de sécurité routière.

### **10. - ECOLE PRIMAIRE : NON REMPLACEMENT D'ENSEIGNANT**

M. le Maire partage avec le Conseil la préoccupation des parents des élèves devant subir le non remplacement d'absences très intermittentes et donc très difficiles à compenser.

Mme FARNEL fait savoir que cette enseignante sera désormais absente pendant un mois, mais que son remplacement sera intégralement assuré par la même personne pendant cette période.

### **11. - FINANCES**

#### **11.1. Subventions 2010**

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues par des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :**

- Cercle sportif Sts Pierre et Paul (basket) subv. Jeunes licenciés : 93 x 5 €, soit au total 465 €
- Association sportive WALDIGHOFFEN subv. Jeunes licenciés : 47 x 5 €, soit au total 235 €
- Conseil de Fabrique pour l'occupation du foyer par l'association Club des gens heureux en 2009 et 2010 : 900 €
- Ecole de Musique de HIRSINGUE (2 élèves) : 140 €
- Société des Amis de la bibliothèque département de prêt : 122 €
- Maison familiale rurale de Montbozon (1 élève) : 40 €
- Coordination des transplantés d'Alsace Lorraine : 50 €
- Prévention routière : 100 €
- Mieux vivre à St Morand : 250 €
- ACCORD 68 - Service d'aide aux victimes - service de médiation pénale (3 prises en charges) : Décision en attente
- Fanfare de cavalerie « Les Hussards d'ALTKIRCH » : Décision en attente
- Société de Musique CONCORDIA: Décision en attente
- APA LIB' : Néant
- Banque alimentaire du Haut-Rhin : Néant

**- VOTE le crédit qui est à prélever du compte 6574 et à verser sur les comptes bancaires des associations.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## 11.2. Emprunt au Crédit Foncier : passage du taux variable à un taux fixe

M. le Maire présente au Conseil les propositions successives du Crédit Foncier de procéder au passage à taux fixe pour les deux emprunts en cours.

Cette modification est prévue dans l'article 3-3 du contrat de prêt : Option de taux.

Le taux fixe proposé pour l'emprunt n°8.250.788B est de 3,06 %. Le taux variable applicable actuellement s'élève à 0,78 %. Celui relatif à l'emprunt n°8.250.788A n'est pas encore connu à ce jour, mais il se serait élevé à 2,93 % en avril 2010. Le taux variable applicable actuellement s'élève à 0,81 %.

Une étude financière sera faite pour comparer les montants de remboursement respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHARGE le Maire de prendre la décision de sécurité après analyse de cette étude préalable.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## 11.3 Approbation de facture

M. le Maire présente à l'Assemblée une facture relative au décaissement et à l'empierrement de la rue des Coquelicots. Cette intervention a été rendue nécessaire pour permettre l'accès de camions pour la construction de la première maison d'habitation riveraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la facture de l'entreprise TP WIEDMER, d'un montant de 2 068,00 € HT, soit 2 473,33 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits du compte 2315 opération 68- PVR rue des Coquelicots.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## 12. - DIVERS

### 12.1. Organisation du ramassage des poubelles pour les bâtiments communaux

En application des conclusions ayant résulté des discussions d'une précédente séance, Monsieur le Maire expose les solutions retenues qu'il soumet à approbation.

- Salle polyvalente : 3 bacs de 660 L mis à disposition lors des manifestations de grande ampleur. L'un d'entre eux recevra également les déchets réguliers des Associations hébergées à proximité : Cercle sportif Sts Pierre et Paul, Concordia, A.S.W., Cœur de famille et Cercle d'Histoire.
- École : 1 bac de 660 L recueillant les déchets des 2 écoles, de la salle associative et de la médiathèque.
- Atelier : 1 bac de 660 L recueillant les déchets de l'atelier et de la Mairie
- Cimetière : 2 bacs de 660 L.

La Commune prend en charge le coût de location des bacs ainsi que des redevances pour les levées et poids des déchets réguliers.

Les locataires des salles prennent en charge le coût de la pesée et du poids des déchets issus des manifestations, au vu des justificatifs semestriels fournis par la Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la nouvelle organisation du ramassage des poubelles pour les bâtiments communaux.**
- **AUTORISE le Maire à facturer aux locataires des salles communales le coût du poids des déchets issus des manifestations non régulières.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### 12.2. Acquisition de livres

Le Maire informe sur l'opportunité d'acquérir pour la Médiathèque une collection de 31 volumes de la série «Egypte Editions Atlas» d'un habitant de la Commune, au prix de 180,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'acquisition de la collection « Egypte Editions Atlas » de M. Jean-Marie CHALLANT pour un coût de 180 €**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits du compte 6065.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### 12.3. Location de local communal au 8 rue de la République

Le Maire informe du projet d'installation d'une orthophoniste dans les locaux occupés par le Cabinet d'infirmiers. Si cette installation se concrétise, il sera nécessaire de mettre en place une porte aux dimensions non standard, ainsi qu'un vitrage de séparation. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### 12.4.1. Echange de terrain Commune / EGLIN

M. le Maire soumet au Conseil un projet d'échange de terrain entre par M. EGLIN Jean et la Commune.

M. EGLIN serait d'accord pour échanger une bande de 8 m de large prélevée sur la parcelle cadastrée section 02 n°90, (surface totale 8,28 ares), en secteur UC, contre les parcelles communales section 02 n° 211 (10,07 ares) et n° 214 (15,99 ares), en secteur NA.

Cet échange permettrait de créer un accès public vers les parcelles situées à l'arrière, et formant les fonds de jardins des constructions des rues de Bâle et du Vignoble (secteur NA actuellement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET un avis favorable à l'échange de terrain.**
- **CHARGE le Maire de la réalisation de l'échange.**
- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses y afférentes.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### 12.4.2. Informations

- Médiathèque : M. le Maire présente au Conseil un bilan d'étape pour la période du 1er janvier au 12 mai 2010 :

- Nombre de livres présentés en rayons : 7 124  
(dont en prêt de la Médiathèque départementale : environ 2 200)
- Nombre de cartes de lecteurs : 464
- Prêts de livres entre le 01/01/2010 et le 12/05/2010 : 3 599
- Fréquentation de groupes extérieurs :
  - 6 écoles extérieures
  - APEI de Hirsingue
  - IMP de Riespach
  - Accueil de jour du Doppelsburg

La Médiathèque souhaite également acquérir des livres audios.

- Maison médicalisée : Le Maire informe que l'Armée du Salut, futur gestionnaire de l'Etablissement, souhaite vivement que les résidents entretiennent des liens avec la population et les associations de la Commune, ainsi qu'avec la Médiathèque notamment par le portage de livres, d'où l'intérêt de développer l'acquisition des livres audios.

M. DIETSCHY rappelle l'évènement de la pose de la première pierre, le 28 avril, ainsi que quelques éléments financiers: le coût de construction des deux sites s'élève au total à 16 millions d'euros, subventionné par le Conseil Général pour 4 millions d'euros.

Le coût journalier de résidence est estimé à environ 55 €, mais grâce aux œuvres sociales de l'Armée du Salut l'accès sera également accessible aux plus démunis.

Quelques places d'accueil du jour pourraient en définitive aussi être envisagées à terme sur notre site.

- Sécurité : M. RIEGERT rappelle les deux accidents de la circulation, survenus en 8 jours, rue de la République, en des lieux très proches géographiquement, et se demande s'ils ne peuvent pas avoir été entraînés par le décrochement de la ligne médiane à cet endroit.

M. le Maire rappelle que le décrochement est nécessaire en raison de la présence de places de stationnement et ont pour but le ralentissement des véhicules. M. EGGENSPIELER ajoute que le conducteur impliqué dans l'un des accidents se serait assoupi au volant.

De manière générale, on constate des vitesses excessives dans la traversée du village.

- A.C.A.W. : M. DIETSCHY informe que l'A.C.A.W. organisera une opération commerciale « Fête des Mères », du 14 mai au 20 mai 2010. Cette manifestation est déjà présentée sur notre site Internet.

- Fête de la Musique : M. RIEGERT informe que le Conseil de Fabrique organisera la fête de la Musique le 19 juin prochain.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 h 20.



# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 09 juillet 2010

Le 9 Juillet 2010 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, SCHIELIN Jean-Claude, DIETSCHY Fabien, LUTZ Romuald, SCHUR Karine, GREINER Françoise.

Membres absents :

Sans excuse : KRICK Jean-Pierre

Excusés : EGLIN René, JERMANN Françoise (procuration à HOFF Henri), HERMANN Evelyne (procuration à EGGENSPIELER Guy), FARNEL Isabelle, excusé, RIEGERT Patrick (procuration à), SCHMITT Thérèse (procuration à SCHUR Karine),

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombres de membres :</i>
02/07/2010	Afférents au Conseil municipal : 14
<i>Date d'affichage :</i>	En exercice : 14
02/07/2010	Présents : 7

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire remet la séance au vendredi 16 juillet 2010 à 19h30.



Travaux rue du 19 Novembre (photos R.Minéry)  
Toutes les photos de ce chantier visibles  
sur [www.waldighoffen.com](http://www.waldighoffen.com)



# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 16 juillet 2010

Le 16 Juillet 2010 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Mme JERMANN Françoise (à partir de 20h10 - point 3.4), M DIETSCHY Fabien, Mlle SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre.

Membres absents :

Sans excuse : FARNEL Isabelle

Excusés : EGLIN René, excusé, Mme JERMANN Françoise (absente jusqu'à 20h10), SCHIELIN Jean-Claude, excusé, HERMANN Evelyne (procuration à EGGENSPIELER Guy), SCHMITT Thérèse (procuration à Mme JERMANN Françoise), GREINER Françoise (procuration à M. RIEGERT Patrick)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
12/07/2010	Afférents au Conseil municipal : 14
Date d'affichage :	En exercice : 14
12/07/2010	Présents : 8

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. KRICK Jean-Pierre, absent lors de la réunion concernée s'abstenant,

**- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2010**

**A la majorité (pour : 8 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.**

## **2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- parcelle section 01 n° 515/76, d'une contenance de 9 m<sup>2</sup>,  
 - parcelle section 01 n° 516/76, d'une contenance de 272 m<sup>2</sup>,  
 terrain bâti au 23 rue de la République  
 appartenant à SCI EGGENSPIELER  
 acquéreurs : M et Mme HEDMER Jean-Charles

- parcelle section 01 n° 93, d'une contenance de 641 m<sup>2</sup>,  
 terrain bâti au 20 rue de la République  
 appartenant à M et Mme SIMON Bernard et Mme RAPPENECKER Marthe  
 acquéreurs : M SCHAEFFER Vincent et Mme TROXLER Noëlle

M. le Maire souligne que l'acquisition de ce terrain par la Commune aurait éventuellement pu être intéressante pour créer un nouvel accès vers l'école, à condition de démolir le bâtiment. Néanmoins, considérant le coût de la démolition ainsi que le caractère architectural devenu rare dans notre village, de cette maison à ossature bois, le Conseil ne souhaite pas préempter le terrain.

- parcelle section 07 n° 130, d'une contenance de 32,73 m<sup>2</sup>,  
 terrain non bâti au lieudit Oberzwigbachmatten  
 appartenant à M. BRAND Gérard  
 acquéreur : SCI BIS IMMO

- parcelle section 07 n° 215/5, d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>,  
 - parcelle section 07 n°228/4, d'une contenance de 720 m<sup>2</sup>  
 terrain bâti au 2 impasse des Hirondelles  
 appartenant à M. MARTIN Bruno  
 acquéreurs : M et Mme GUARDIOLE Romuald

- parcelle section 03 n° 422/49, d'une contenance de 752 m<sup>2</sup>,  
- parcelle section 03, n°423/49, d'une contenance de 183 m<sup>2</sup>,  
terrain bâti rue du Moulin  
appartenant à SCI Alessandra  
acquéreurs : M. PADIOLEAU Patrick et Mlle SIRGUEY Elisabeth

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **3 - AMENAGEMENT ENTREE SUD ET RUES DU CENTRE URBAIN - 2EME TRANCHE**

#### **3.1. Point général sur les travaux**

M. le Maire informe les Conseillers sur l'avancement du chantier.

Malgré un ralentissement momentané dû au retard d'approvisionnement des bordures en provenance de Chine, les délais d'exécution seront respectés. L'opération devrait donc s'achever pour le 31 juillet.

Du point de vue financier, les deux avenants faisant l'objet des deux points suivants de l'ordre du jour rentrent dans le financement prévu initialement dans le cadre du budget primitif 2010.

Le point définitif pourra être présenté très prochainement. Il intègrera un certain nombre de petits travaux imprévus, compensés en grande partie par des économies ayant pu être réalisées, notamment par la création d'un mur en gabions par les ouvriers communaux. M. le Maire propose cependant d'abandonner le projet de remodeler la sortie de la rue d'Oberdorf, trop onéreux et ne réglant pas réellement le problème à résoudre.

#### **3.2. Avenant n°1 au marché lot 1 - LRE**

M. le Maire présente le projet d'avenant n°1 au marché lot 1 - enfouissement des réseaux secs.

Les travaux consistent en l'intégration dans le marché de la fourniture et de la pose de 10 mâts pour banderoles et illuminations de Noël, ainsi que de 5 candélabres supplémentaires. Le coût de ces équipements et de leur mise en place s'élève à 35 056,00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 253 314,00 € HT, soit 302 963,54 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juillet 2010, et a émis un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°1 au marché lot 1 - enfouissement des réseaux secs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise Lignes et Réseaux de l'Est - lot 1 - enfouissement des réseaux secs, pour un montant de 35 056,00 € HT, soit 41 926,97 € TTC.**
- **DECIDE l'exécution de ces travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec L.R.E.**
- **AUTORISE le Maire à payer les dépenses supplémentaires, les crédits étant disponibles sur l'article 2315 opération 50 - aménagement entrée sud et rues du centre urbain.**

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

#### **3.3. Avenant n°1 au marché lot 2 - Eurovia**

*Rappel des délibérations :*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
07.04.2010	6.3	Approbation de la conclusion de l'avenant n°1 au lot 2

M. le Maire rappelle qu'un avenant d'un montant de 19 724 € HT a été approuvé lors de la réunion du 07 avril dernier. Cependant, le montant du marché initial indiqué sur la délibération est erroné. Le pourcentage de l'avenant par rapport à ce montant erroné s'élevait à + 4,96%, et ne nécessitait donc pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Mais en prenant en compte la correction du marché initial, il s'avère que l'avenant augmente celui-ci de + 5,08%. Or, selon la réglementation, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les avenants augmentant le marché de plus de 5%.

Afin de se mettre en conformité, M. le Maire propose de redélibérer sur cet avenant après présentation à la Commission d'appel d'offres.

Le Maire rappelle que l'avenant consiste en l'élargissement du trottoir recevant les réseaux secs enterrés dans la rue de la République et, par la même occasion, à la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le nouveau montant du marché s'élève à : 407 897,80 € HT, soit 487 845,77 € TTC.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 9 juillet 2010 et a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres,

Constatant que le financement est assuré,

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise EUROVIA - lot 2 - aménagement de la voirie, pour un montant de 19 724,00 € HT, soit 23 589,90 € TTC.**
- **DECIDE l'exécution de ces travaux supplémentaires.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec EUROVIA.**
- **AUTORISE le Maire à payer les dépenses supplémentaires, les crédits étant disponibles sur l'article 2315 opération 50 - aménagement entrée sud et rues du centre urbain.**

**Cette décision annule celle prise par délibération de la réunion du 07 avril 2010 - point 6.3.**

**A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **3.4. Plantations**

M. le Maire rappelle que la mise en place des plantations dans les espaces verts n'est pas comprise dans l'opération en cours et qu'il y a donc lieu de prévoir un financement complémentaire.

Les plantations pourront être mises en place par les ouvriers communaux.

Ce point fera l'objet d'une proposition qui sera présentée lors d'une prochaine séance. A voir si ce dossier ne peut pas s'inscrire dans un financement Gerplan en l'adossant à une réflexion générale environnementale.

Il est aussi rappelé que des arbres plantés lors de la première tranche de travaux doivent encore être déplacés, et des arbres morts remplacés.

M. RIEGERT demande qu'il soit fait attention à la taille des plantations aux abords des sorties de cours, et de privilégier les massifs bas. Des arbres ou arbustes de grande taille plantés lors de la première tranche commencent à gêner la visibilité des conducteurs. Le Conseil propose d'en déplacer quelques uns, en cas de besoin, dans d'autres lieux du village.

### **3.5. Extension piste piétonne / cyclable rue des Ecoles**

M. le Maire propose de profiter de l'ouverture prochaine de la nouvelle piste piétonne/cyclable de la partie basse de la rue du 19 novembre pour l'étendre également dans la rue des écoles ce qui permettrait de favoriser l'accès à l'école primaire en bicyclette et de sécuriser très efficacement les sorties des enfants vers la rue.

Il propose que la circulation des voitures soit réglementée à voie unique dans le sens nord-sud (rue de la République vers rue du 19 novembre). La voie piétonne/cyclable serait créée à gauche de la chaussée. Sa largeur doit encore être définie.

M. KRICK propose de réduire la largeur de la route au maximum afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse.

M. RIEGERT soulève le problème engendré par la traversée de route des cyclistes et des piétons rue du 19 novembre, pour rejoindre la rue des Ecoles. M. le Maire répond que la signalisation au sol sera effectuée par la continuité de la bande verte signalant l'itinéraire cyclable rue du 19 novembre, qui traversera la chaussée près du pont vers la rue des Ecoles. Reste à définir la priorité (automobiles ou cyclistes).

Une réunion de travail sera organisée avec les Conseillers intéressés pour finaliser le projet.

La discussion s'engage sur différents problèmes causés par l'inexistence de la signalétique verticale et horizontale et de limitation de vitesse dans certaines rues communales, notamment dans les rues des Lilas et des Dahlias.

Il est fait remarquer que les panneaux ne sont de toute façon pas respectés et, qu'en absence de panneau, la priorité à droite s'applique.

La mise en place de ralentisseurs doit obéir à des normes particulières et il est souhaitable de les éloigner des habitations, les conducteurs freinant et accélérant souvent à outrance.

### **3.6. Convention pour la dissimulation des réseaux France Télécom rue de la République**

M. le Maire soumet à l'Assemblée la Convention à intervenir entre la Commune et France Télécom, relative à la dissimulation des réseaux aériens dans la rue de la République.

La Convention définit les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de cette dissimulation, notamment :

- *la Commune fournit à France Télécom* (moyennant remboursement) :

\* les prestations études : plans et études ;

\* les prestations génie civil : la Commune est maître d'ouvrage des travaux et prend à sa charge la dépose et l'enlèvement des supports abandonnés, ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation des installations de communication.

- France Télécom fournit à la Commune :

- \* les prestations en ingénierie : plans, validation technique de l'étude et assistance technique lors de la réception des installations ;
- \* les prestations câblage : étude relative aux câblages, travaux de pose/dépose du câblage.

Nombre d'appuis France Télécom déposés : 6

Nombre de branchements dans le périmètre de l'opération : 23

Le coût des prestations d'ingénierie s'élève à 2 044,51 € TTC.

Le coût des prestations études et travaux de câblage s'élève à 6 173,20 € HT, soit 7 383,15 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le crédit nécessaire est prévu au budget,

- **APPROUVE la convention n°A8NBZ-54-09-00012928 à intervenir entre la Commune et France Télécom, pour la dissimulation des réseaux aériens dans la rue de la République, pour un montant de 9 427,66 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 50 - Aménagement Entrée sud et rues du centre urbain.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **4 - PVR RUE DES BARONS D'EPTINGEN**

### **4.1. Avancement travaux EHPAD**

Pour activer l'avancement des travaux de gros œuvre, l'entreprise générale d'exécution a exigé la poursuite du chantier pendant tout l'été, et l'intervention d'une 2ème équipe.

La fin du chantier est donc toujours programmée pour fin 2011 et l'ouverture de l'établissement pour début 2012.

Un projet de PASA (prise en compte différenciée des résidents selon leur handicap) est actuellement à l'étude.

### **4.2. Convention de desserte en gaz naturel**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de Convention de desserte en gaz naturel proposée par GrDF. Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour la réalisation d'un réseau gaz dans le PVR rue des Barons d'Eptingen, notamment :

- La Commune s'engage :

- à informer les propriétaires et acquéreurs des lots de la présence de gaz naturel ;
- à réaliser les travaux de terrassement.

- GrDF prend en charge le financement et la réalisation des travaux en amont des ouvrages à l'intérieur de la zone, et s'engage à équiper tous les lots d'un branchement, sauf les lots pour lesquels, à la date des travaux, une énergie concurrente a été retenue pour le chauffage, lorsque cette information est connue.

GrDF prend aussi en charge les frais relatifs aux contrôles effectués à son initiative et portant sur les travaux de terrassement, de fouille et de remblayage.

Les travaux réalisés par la Commune sont remboursés par GrDF selon les critères suivants :

- pose des tubes PE + accessoires de réseau, de calibre 63/110 : 6,5 € HT le mètre linéaire, de calibre 125 : 7 € HT le mètre linéaire ;
- pose des tubes acier + accessoires de réseau : au cas par cas ;
- pose de tubes et prises : 102 € HT le branchement ;
- pose de socles et coffrets : 154 € HT le coffret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et Gaz Réseau Distribution France, pour la réalisation d'un réseau gaz dans le PVR rue des Barons d'Eptingen.**
- **AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 - opération 70 - PVR rue des Barons d'Eptingen.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **4.3. Indemnisation perte de culture**

De grandes économies ont déjà pu être réalisées au niveau des terrassements de la plateforme de l'EHPAD.

M. le Maire informe que d'autres importantes économies peuvent être obtenues dans le cadre de l'opération PVR de la rue des Barons d'EPTINGEN dans la mesure où les déblais peuvent être nivelés sur place. Il a donc sollicité l'accord de l'exploitant des parcelles pour que la terre arable ne soit remise en place qu'après régalinge de ces déblais ce qui occasionne une perte de



culture pour une année supplémentaire.

Il propose en contrepartie qu'une indemnité compensatrice soit allouée pour perte de culture, sur les bases des barèmes de la Chambre d'Agriculture du haut-Rhin.

La surface de terrain concernée représente environ 1 hectare.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Mlle SCHUR Karine s'abstenant,

**- APPROUVE le principe du dédommagement à verser à l'exploitant concerné en contrepartie de la perte de culture.**

**A la majorité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.**

#### **4.4. Dénomination rue « Philippe Lang »**

Le Maire relève une nouvelle fois l'importance du geste des « Héritiers Philippe Lang » dans le sauvetage in extremis du projet de l'EHPAD. En signe de reconnaissance, il avait suggéré que l'Etablissement médicalisé soit baptisé «Résidence Philippe Lang». Cette proposition, bien accueillie, se heurte cependant à l'obstacle qu'un nom unique doit être attribué aux deux pôles de cet Etablissement géré sous une même entité.

A noter que Seppois le Bas voulait de même honorer la famille Graber, ancienne propriétaire du terrain d'emprise local.

En conséquence, M. le Maire propose de donner le nom « Philippe Lang » à la rue d'accès.

Le Conseil Municipal estime que cette dénomination soit appliquée à l'ensemble de la voie reliant la rue de Roppentzwiller à la rue de Ferrette.

M. RIEGERT conseille d'indiquer également sur le panneau de rue par l'appellation alsacienne du chemin : «Zwiegbachmattenweg».

Le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à un nom commun aux deux entités. Cette demande de nom va aussi être mise sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- EMET un avis favorable de principe au changement de dénomination de la rue en «rue Philippe Lang».**

### **5 - ALIMENTATION FONTAINE PUBLIQUE**

*Rappel des délibérations :*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
23.03.2010	6	Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle qu'un crédit de 20 000 € est prévu au budget 2010 pour la réalisation de l'opération 47 - alimentation fontaines publiques. Il rappelle aussi que ce crédit est destiné à financer les travaux de pose d'une conduite de diamètre 80 mm, pour la récupération de l'eau d'une source située dans les hauteurs du lieudit «Sonnenglanz», à la limite intercommunale avec Steinsoultz. Cette eau alimentera la fontaine du rond-point de la rue du Maréchal Joffre, dont l'alimentation en eau est faible.

L'environnement de la fontaine pourra aussi être mis en valeur grâce à une proposition d'une nouvelle entreprise locale pour créer un «mur floral» sur la petite parcelle communale devant le bâtiment Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

Le tracé de la conduite d'eau passant par un terrain privé (M. Roland RESWEBER), il sera nécessaire de conclure une servitude de passage.

Le Maire présente au Conseil 3 devis d'entreprises :

ENCER de Roppentzwiller : 17 135,00 € HT, soit 20 493,46 € TTC

STUBER Travaux public de Ballersdorf : 20 095,00 € HT, soit 24 033,62 € TTC

TP CONSEILS de Carspach : 20 385,00 € HT, soit 24 380,46 € TTC

Il propose de retenir la moins disante, l'entreprise concernée - EN CER - présentant les qualifications requises.

L'offre dépasse d'environ 500 € du financement voté au budget primitif 2010 le dépassement peut être couvert par un virement de l'article 020 «Dépenses imprévues».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- APPROUVE les travaux de pose d'une canalisation d'eau de diamètre 80 mm provenant d'une source dans la rue du Vignoble pour l'alimentation de la fontaine du giratoire.**

**- CHARGE le Maire de faire exécuter les travaux.**

**- APPROUVE le devis de l'entreprise EN CER, pour un montant de 17 135,00 € HT, soit 20 493,46 € TTC.**

**- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera réglée sur les crédits inscrits à l'article 2315 opération 47 - alimentation fontaines publiques.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **6 - FINANCES**

### **6.1. Vote du taux relais de la taxe professionnelle**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer le taux relais de la taxe professionnelle. Ce taux ne peut être supérieur au taux de la taxe professionnelle de 2009. M. le Maire propose de conserver le taux de la taxe professionnelle de 2009, soit 14,93%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE de fixer le taux relais de la taxe professionnelle 2010 à 14,93%.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **6.2. Virement de crédits n°1**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a procédé, par arrêté municipal, à un virement de crédit d'un montant de 2050,00 €, du compte 020 «dépenses imprévues» au compte 2313 opération 51 Aménagement des locaux communaux et logements, pour pallier le manque de crédits nécessaires au paiement de la facture de réfection du réseau de chauffage de deux des quatre logements communaux au 4 rue des Ecoles.

### **6.3. Divers**

M. le Maire présente la nouvelle proposition du Crédit Foncier pour procéder au passage à taux fixe du prêt n°825078892A actuellement au taux variable.

Le taux variable actuel s'élève à 0,81%

Le taux fixe proposé s'élève à 2,43%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DONNE son accord pour le changement du taux variable au taux fixe de 2,43% pour l'emprunt n°825078892A conclu avec le Crédit Foncier.**

**- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

**- AUTORISE le Maire à prendre une décision concernant le changement de taux de l'emprunt n°825078892B conclu avec le Crédit Foncier et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **7 - LOGEMENTS COMMUNAUX**

### **7.1. Location 8 rue de la République**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Melle Florence Gaëlle a définitivement décidé d'installer son Cabinet d'Orthophonie à Waldighoffen, à partir du 30 août prochain, dans une des pièces du logement communal au 8 rue de la République, loué au Cabinet de soins infirmiers G.H.M.

Il se réjouit de cette implantation qui ajoute une nouvelle profession libérale à la liste de nos services et témoigne de l'attractivité de notre bourg centre.

Commande a été passée pour la mise en place d'une porte supplémentaire et d'un vitrage de réparation avec les locaux propres infirmiers.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour rediscuter des loyers.

## **8. - URBANISME : MODIFICATION DU POS ZONE EBERLING**

M. le Maire informe l'Assemblée sur les demandes de la SCI PAUTHOWER et de M. et Mme Paul WERMUTH, sollicitant le classement en zone UC des parcelles cadastrées respectivement n° 296 et 363 en section 08.

Ces parcelles sont actuellement intégrées en zone UE de la zone Eberling et contiennent le Centre Technique DEKRA ainsi que les anciens garages de la Société Wermuth.

Cette demande est motivée par le projet de déplacement et d'agrandissement du Centre DEKRA à l'intérieur de la nouvelle zone commerciale Eberling, et la difficulté d'adapter les anciens bâtiments WERMUTH à une nouvelle affectation. A noter également leur caractère inesthétique à proximité d'un secteur à caractère résidentiel.

Cette modification est destinée à permettre la réalisation d'un lotissement qui présenterait également l'avantage de limiter au maximum la sortie des riverains vers la rue d'Oberdorf.

L'accès vers ces parcelles sera modifié et se fera par la rue de l'Artisanat au lieu de la rue d'Oberdorf.

M. RIEGERT souligne que cette zone est majoritairement artisanale, et est d'avis qu'il faudrait plutôt promouvoir les activités artisanales que l'habitation dans - et à proximité - de ce secteur.

M. le Maire rappelle que les parcelles situées à la même hauteur, de l'autre côté de la rue de l'Artisanat sont déjà surbâties par des immeubles à caractère résidentiel.

Il peut être envisagé la classement en zone UC jusqu'à la parcelle section 08 n°365, et en zone UE au-delà.

M. le Maire rappelle que la gestion du document M du POS est de la compétence de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach» vers laquelle il convient de diriger la demande avec avis motivé du Conseil.

Une décision pour avis du Conseil est reportée à une prochaine réunion.

## **9 - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE MULCHING**

L'extension de l'entretien paysager, en particulier le long de la rue du 19 novembre, justifie l'acquisition d'une nouvelle tondeuse de type « mulching », de petite taille, évitant le ramassage des herbes coupées.

Le prix de revient se situe entre 2500 et 3000 €.

M. le Maire propose de financer cette acquisition non prévue au Budget Primitif 2010 par prélèvement sur l'article 21571 - «Matériel roulant», destiné au remplacement du véhicule Piaggio, une occasion adaptée pouvant se présenter à un montant ne dépassant pas 7000 €.

M. RIEGERT rappelle qu'une tondeuse mulching a été acquise en 2009, et mise intégralement à disposition de l'Association Sportive de WALDIGHOFFEN pour tondre le terrain de football.

M. EGGENSPIELER indique qu'elle est effectivement utilisée par l'Association. Cette mise à disposition avait été décidée sur le constat que le recours à une entreprise extérieure ne s'avérait pas concluant. En effet, il est difficile de faire coïncider les interventions extérieures avec l'obligation de tonte avant les matches.

M. LUTZ propose de faire revenir cette tondeuse à la Commune et de la mettre à la disposition de l'A.S.W. en cas de nécessité.

M. RIEGERT ajoute que la mise à disposition devrait se faire le réservoir de carburant plein, et au retour, le responsable des services techniques devra constater que la machine a été nettoyée et le plein de carburant fait.

Ces directives devront être formulées dans une convention.

M. EGGENSPIELER souligne que cette tondeuse est néanmoins trop grande pour faire les petits espaces verts dans de bonnes conditions. L'achat d'une tondeuse mulching d'une taille plus petite reste nécessaire, en complément de celle que la Commune possède actuellement, qui serait désormais mise prioritairement à la disposition des ouvriers communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'acquisition d'une tondeuse de type mulching.**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 21571 - Matériel roulant.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **10 - AFFILIATION A L'AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DU CANTON DE HIRSINGUE**

M. le Maire informe que l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de HIRSINGUE est à nouveau en activité. L'Association propose des rencontres, visites de lieux et discussions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE l'affiliation de la Commune de WALDIGHOFFEN à l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de HIRSINGUE.**
- **AUTORISE le Maire à régler les cotisations annuelles pour le Maire et l'ensemble des Adjointes élus.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **11 - DEMISSION DE M. JEAN HENGY**

M. le Maire rappelle la démission de M. Jean HENGY, pour des raisons personnelles.

M. HENGY était délégué auprès du SIGFRA et de la Maison Forestière. Il convient de le remplacer. Le Maire remet ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance, en demandant aux Conseillers intéressés de l'informer de leur candidature.

## **12 - RAPPORTS ANNUELS 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

### **13 - DIVERS**

#### **13.1 Extension de l'Ecole numérique à l'école primaire**

Monsieur le Maire relève les efforts faits par le personnel enseignant pour réduire les dépenses de fonctionnement.

A titre d'encouragement dans cette voie, M. le Maire propose de compléter l'équipement numérique par un deuxième tableau numérique. Tout en permettant de continuer à modérer les dépenses classiques, cet investissement permettrait de mieux harmoniser le travail au sein du cycle élémentaire par une utilisation systématique de cet outil pour l'ensemble des élèves sur l'ensemble du cursus.

Le coût à prévoir est de 4000 € H.T.

M. LUTZ demande quel est l'avis de la Directrice d'école à ce sujet.

M. le Maire répond que l'ensemble du corps enseignant est intéressé par cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'acquisition d'un tableau numérique.**
- **AUTORISE le Maire à payer la dépense.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **13.2 Protection du Centre village contre les inondations**

Monsieur le Maire rappelle l'existence de ce projet depuis de très nombreuses années. Il consiste en la création d'un bassin de stockage des eaux pluviales excédentaires en provenance des secteurs drainés par les chemins ruraux extérieurs prolongeant vers le nord respectivement la rue de Bâle et la rue de Willer.

Son exécution avait été remise à plus tard, la subvention du Département du Haut-Rhin étant conditionnée par une étude hydraulique intercommunale sur la prévention des crues du bassin versant de la Haute Vallée de l'III.

Cette étude menée dans le cadre du GERPLAN intercommunautaire sur l'ensemble du Canton de Hirsingue a retenu ce projet comme pouvant être éligible.

La Communauté de Communes III et Gersbach demande à ses Communes membres de se déterminer pour une réalisation de ce type d'opération durant le programme triennal 2010 à 2012, tout en indiquant qu'une prise en compte ultérieure s'avère compliquée.

Monsieur le Maire propose de prendre une option pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la proposition de présenter le projet de création d'un bassin de stockage des eaux pluviales en provenance des secteurs drainés par les chemins ruraux prolongeant la rue de Bâle et la rue de Willer.**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **13.3 Demande de subvention pour l'ASW**

Par l'intermédiaire de son Président, l'Association Sportive Waldighoffen sollicite une subvention de 5000 €, somme équivalente à la redevance versée à la Commune par le G.B.S. pour occupation du terrain de football pendant l'Expo-Habitat.

M. le Maire soumet cette demande à discussion.

Le débat s'engage sur les problèmes et difficultés actuelles du club, malgré la bonne volonté affichée par le Comité lors de son renouvellement en 2009.

M. LUTZ se dit inquiet pour les équipes de jeunes et souhaite qu'elles soient soutenues par la Commune.

M. RIEGERT fait un comparatif avec le club de basket, dans lequel tous les joueurs de division 1 entraînent une équipe de jeune. Ces entraînements créent une dynamique.

M. LUTZ répond que l'entraînement des jeunes joueurs est aussi assuré par des footballeurs du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. LUTZ Romuald s'abstenant,

- **DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'Association Sportive de WALDIGHOFFEN.**

**A la majorité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.**

### **13.4 Charte intercommunautaire de développement et d'Aménagement**

Monsieur le Maire informe sur la réunion d'information qui s'est tenue ce 06 Juillet à FELDBACH en vue d'exposer les propositions du Comité de pilotage de la Charte avant présentation, à l'automne aux Elus des différentes structures pour approbation.

Deux axes ont été retenus :

- Axe 1 : amplifier et coordonner les projets structurants dans les domaines des développements économique et touristique, de l'équipement du territoire et de l'habitat et du logement.

- Axe 2 : innover et valoriser la diversité du territoire dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance, celui de la vie associative et de la vie culturelle.

En particulier, sont proposés la valorisation et le développement des activités de la Médiathèque communale Nathan Katz qui jouerait le rôle de plateforme pour le lancement d'une politique intercommunale sur l'ensemble des 3 Communautés de Communes.

M. le Maire tient à exprimer sa satisfaction pour cette proposition qui témoigne du travail tout à fait remarquable de Mme VALLIN, Directrice de la Médiathèque, qui en deux ans a réussi à assurer la notoriété de cet équipement bien au-delà de nos limites communales.

Il salue également le travail remarquable d'information sur ses activités sur notre nouveau Site Internet et se félicite du choix effectué en faveur d'Objectif 20/20 d'Altkirch pour l'installation de ce Site et l'accompagnement de Mme et M. MATTLER qui nous permettent de disposer déjà au bout de 4 mois d'un outil de communication vraiment remarquable.

### **13.5. Remboursement de frais de duplication**

Le Maire informe que le Cabinet d'Avocats M&R AVOCATS de STRASBOURG a demandé à la Commune, dans le cadre du recours contre le permis de construire n°06810E0002 délivré à Sarl DUPOUX-KIRSCHER, une copie du dossier de demande de permis. Cette demande comprenait 6 plans de grande taille qui ont dû être reproduits en externe. Ces plans ont été copiés par Imprimerie Kauffmann, pour un coût de 18,66 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de demander le remboursement des frais de duplication, soit 18,66 € au Cabinet d'Avocats M&R AVOCATS.**
- **DECIDE d'imputer cette recette sur l'article 70688 « Autres prestations de services ».**

**A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **13.6. Divers**

Lampadaire : M. DIETSCHY propose d'enlever le candélabre situé à l'entrée de l'allée des Hêtres, et très proche d'un nouveau lampadaire de la rue du 19 novembre, et de l'installer à la place d'un lampadaire défectueux situé plus haut dans la même allée.

Recours contre le permis de construire d'un bâtiment de stockage accordé à la Société Dupoux-Kirscher : le Maire informe que le Tribunal a constaté et entériné le désistement de la Société Waldijo de la requête contre le permis.

Taxe locale sur les publicités : M. DIETSCHY informe qu'une taxe peut être demandée par le Conseil Municipal pour toutes les enseignes, panneaux publicitaires... de plus de 7 m<sup>2</sup>. La taxe s'élève à 15 € /m<sup>2</sup> / an.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas fixer de taxe locale sur les publicités.

M. le Maire propose de réfléchir à une signalisation cohérente des entreprises.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 h 55.





# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 21 septembre 2010

Le 21 Septembre 2010 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, M. EGGENSPIELER Guy, Mme JERMANN Françoise (à partir de 19h50 - point 4), MM SCHIELIN Jean-Claude, DIETSCHY Fabien, Mmes HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, KRICK Jean-Pierre, SCHMITT Thérèse (à partir de 20h15 - point 7), GREINER Françoise

Membres absents :

Excusés : EGLIN René, FARNEL Isabelle (procuration à M. HOFF Henri), LUTZ Romuald (procuration à M. EGGENSPIELER Guy)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
16/09/2010	Afférents au Conseil municipal : 14
Date d'affichage :	En exercice : 14
16/09/2010	Présents : 11

## **1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mmes Evelyne HERMANN et Françoise GREINER, absentes lors de cette réunion, s'abstenant,

- **APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2010.**

**A la majorité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 2) des membres présents et représentés.**

## **2. - Droit de préemption urbain**

### **2.1. Projet de vente rue du Moulin**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Patrick RIEGERT ayant quitté la salle,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- Parcelle section 03 n°423/49, d'une contenance de 183 m<sup>2</sup>
- Parcelle section 03 n°422/49, d'une contenance de 752 m<sup>2</sup>
- Parcelle section 03 n°424/49, d'une contenance de 272 m<sup>2</sup>

Terrains bâtis rue du Moulin

Appartenant à M et Mme SIRGUEY Philippe

Acquéreur : M. RIEGERT Patrick

**A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **2.2. - Autres projets de ventes**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- Parcelle section 01 n°370/262, d'une contenance de 762 m<sup>2</sup>
- Parcelle section 01 n°371/258, d'une contenance de 148 m<sup>2</sup>
- Parcelle section 01 n°376/257, d'une contenance de 73 m<sup>2</sup>

Terrains non bâtis impasse des Dahlias

Appartenant à M. BASSLER Holm

Acquéreurs : M. SUTTER David et Mme RASOLOMAHEFA Christina

- Parcelle section 02 n°133, d'une contenance de 1538 m<sup>2</sup>

Terrain bâti rue de Bâle

Appartenant à M. MARTIN Gilles et Mme FROBERGER Agnès

Acquéreur : M. LINDECKER Olivier

- Parcelle section 01 n°151, d'une contenance de 1075 m<sup>2</sup>  
Terrain bâti rue des Ecoles  
Appartenant à Consorts FAVRE  
Acquéreurs : M. JUCHS Alexandre et Mlle MEYER Julie

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **3. - Délégation de signature au maire pour marchés publics**

M. le Maire rappelle que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, et qu'il a été nommé « pouvoir adjudicateur » pour la passation de marchés publics par procédure adaptée, par délibération du 21.10.2008.

Les seuils de procédures formalisées ayant été modifiés, il convient de renouveler cette délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, pour la durée de son mandat, de confier au Maire la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés passés selon la procédure adaptée, soit pour les marchés de travaux : ceux inférieurs à 4 845 000 € HT, et pour les marchés de fournitures et de services : ceux inférieurs à 193.000 € HT.**
- **CHARGE le Maire, pouvoir adjudicateur, d'informer le Conseil Municipal des actes qu'il a passés.**

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

Arrivée de Mme Françoise JERMANN à 19h50.

### **4 - Opération n°47 - Alimentation fontaines publiques**

*Rappel des délibérations :*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.07.2010	5	Approbation des travaux de réfection de l'alimentation de la fontaine

Les travaux correspondant à cette opération sont terminés.

Ils ont consisté à récupérer les eaux d'une source captée à l'origine (au 19ème siècle) par les Établissements Emanuel Lang pour alimenter en eau potable les logements de la cité ouvrière.

480 mètres de nouvelles conduites ont dû être posées pour amener cette ressource jusqu'au droit du giratoire où elle a été branchée sur un regard de conduite d'évacuation d'eaux claires.

Le débit recueilli n'a pas encore pu être mesuré.

La traversée de la RD 463 (rue du Maréchal Joffre) devra être déterminée suivant son utilisation future (programme 2011).

Monsieur SCHIELIN propose de faire effectuer une analyse de cette eau.

#### **4.1. Convention pour servitude de passage**

La conduite traversant des terrains privés, il y a lieu de conclure une convention pour servitude de passage. Elle sera conclue sans indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHARGE le Maire de prendre contact avec M. Roland RESWEBER propriétaire des parcelles cadastrées section 02 n° 40, 44, 250, 254 en vue de l'établissement de la convention pour servitude de passage.**

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

#### **4.2. Facture EN CER**

M. le Maire présente la facture définitive des travaux. Elle s'élève à 18 316,25 € HT soit 21 906,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la facture de l'entreprise EN CER s'élevant à 18 316,25 € HT soit 21 906,24 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2315 opération 47 - alimentation fontaines publiques, les crédits étant disponibles sur l'article 2315.**

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### 4.3. Facture Sani-Curage

L'intervention a nécessité en urgence un pompage et un nettoyage du regard de captage amont. Ces prestations ont été réalisées par la Société Sani-curage. La facture s'élève à 650 € HT, soit 777,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la facture de l'entreprise Sani-curage, s'élevant à 650 € HT soit 777,40 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2315 opération 47 - alimentation fontaines publiques, les crédits étant disponibles sur l'article 2315.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **5. - Opération n°49 - Zone d'activités Eberling : clôture**

Les travaux d'aménagement de l'accès nord à la zone Eberling étant achevés, la SERM a fait parvenir en Mairie le bilan de clôture de l'opération. Il s'élève, en produits à 574 605,57 €, en charges à 568 970,97 €, soit un résultat de + 5 634,60 € en faveur de la Commune. Ces éléments doivent néanmoins encore être vérifiés.

### **6. - Opération n°50 - Aménagement entrée sud et rues du centre urbain**

#### **6.1. Avancement des travaux**

Les travaux d'aménagement des parties haute et basse de la rue du 19 novembre touchent à leur fin. La pose des enrobés de couleur noire a été achevée ce 17 septembre.

Restent à poser les enrobés jaune aux carrefours et sur la piste piétonne avant application de la signalisation horizontale et mise en place des panneaux.

#### **6.2. Signalisations horizontale et verticale**

##### Signalisation verticale :

Elle se compose de plusieurs panneaux (voie réservée aux piétons et véhicules non motorisés, passage piétons, interdiction de tourner la gauche, interdiction de tourner à droite), accompagnés de panneaux complémentaires, supports de fixation et fournitures diverses. La dépense globale est estimée à 2 500,00 € TTC.

##### Signalisation horizontale.

Elle consiste en :

- Création de passages piétons dans la rue du 19 novembre, et dans les rues des Faisans, des Perdrix, des Cigognes.
- Traversée de la piste cyclable sur fond vert.
- Pose d'une bande blanche définissant piste piétonne et piste cyclable, d'idéogrammes piétons et cyclistes.
- Matérialisation par de la couleur verte et des idéogrammes de la piste piétonne / cyclable au niveau des débouchés sur les rues situées côté « impair ».
- Réfection de 2 emplacements de parking et de passages piétons dans la rue de la République, enlevés lors des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

La dépense globale est estimée à 6 500,00 € TTC.

Le Département du Haut-Rhin assurera la matérialisation de l'axe médian.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'engagement des travaux de mise en place de signalisations verticale et horizontale.**
- **CHARGE le Maire de solliciter les devis correspondants auprès d'entreprises compétentes.**

**A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **6.3. Plantations**

La visite de garantie pour les plantations de la 1ère tranche a été effectuée le 15 septembre 2010.

Des arbres non plantés réglementairement par rapport aux distances à respecter seront transplantés. Ceux qui n'ont pas repris seront remplacés, ainsi que les vivaces manquantes (en novembre 2010).

M. le Maire indique qu'il fera une proposition pour la plantation des espaces verts 2ème tranche lors d'une prochaine réunion.

Arrivée de Mme SCHMITT Thérèse à 20h15.

### **7. - Opération n°51 - Aménagement locaux communaux**

#### **7.1. Locaux des infirmiers et de l'orthophoniste**



Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.07.2010	7.1	Information de l'installation définitive d'un cabinet d'orthophonie et de commande de menuiseries intérieures.

M. le Maire présente la facture de l'entreprise MENUISERIE DATTLER. Elle s'élève à 1 815,67 € HT, soit 2 171,54 € TTC, et concerne la fabrication et la pose de 2 portes de dimension non standard (avec chambranles) et d'un châssis fixe vitré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE les travaux de fabrication et de pose de 2 portes et d'un châssis fixe vitré.**
- **APPROUVE la facture de la Menuiserie DATTLER, d'un montant de 1 815,67 € HT, soit 2 171,54 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits de l'article 2313 - opération 51 - aménagement locaux communaux et logements, les crédits étant disponibles sur l'article 2313.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **7.2. Bâtiment Ecole**

M. le Maire informe que des travaux de réfection de la toiture de l'école ont été nécessaires suite à un affaissement. M. EGGENSPIELER rappelle que cette toiture date des années 1960 et n'avait pas fait l'objet d'une réfection pendant les travaux de rénovation du groupe scolaire.

Le Maire présente la facture de l'entreprise Lucien DATTLER, intervenu en urgence. Elle s'élève à 869,59 € HT, soit 1 072,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE les travaux de réfection de la toiture de l'école.**
- **APPROUVE la facture de l'entreprise Lucien DATTLER, d'un montant de 869,59 € HT, soit 1 072,32 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits de l'article 2313 - opération 51 : aménagement locaux communaux et logements les crédits étant disponibles sur l'article 2313.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **8. - Opération n°54 - Rénovation de l'église**

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
27.03.2007	8	Autorisation de lancement d'une consultation pour le choix des prestations

M. le Maire informe le Conseil du résultat de la consultation effectuée. Les plis ont été ouverts et analysés par la SEMHA, assistant à Maître d'ouvrage.

La Commission d'appel d'offres élargie s'est réunie le 30 août 2010 pour émettre un avis. M. Jean-Luc LABORDE, Président du Conseil de Fabrique, assistait à cette réunion.

### **8.1. Choix du prestataire de la mission de contrôle sécurité prévention santé**

Quatre offres ont été déposées :

- REALBATI : 4500 € HT
- DEKRA : 3200 € HT
- ADC-EST : 2800 € HT
- VERITAS : 2712,50 € HT

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable le 30 août 2010 pour retenir l'offre du Cabinet VERITAS, moins disante.

M. le Maire, pouvoir adjudicateur, en adéquation avec les notes obtenues par chaque candidat suite à la pondération définie selon les critères fixés pour déterminer économiquement la plus avantageuse, a retenu le cabinet DEKRA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le choix du M. le Maire, pouvoir adjudicateur, de retenir l'offre du Cabinet DEKRA, d'un montant de 3 200,00 € HT.**
- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits de l'article 2313 - opération 54 - rénovation de l'église.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **8.2. Choix du prestataire de la mission de contrôle technique**

Une seule offre a été déposée :

- CTP GROUPE CADET : 2 250 € HT

Particulièrement intéressante au vu du critère prix, elle présente également toutes les garanties pour une bonne exécution. La Commission d'appel d'offres élargie a émis un avis favorable le 30 août 2010 pour retenir l'offre du Cabinet CTP GROUPE CADET. M. le Maire, pouvoir adjudicateur, a retenu l'offre de ce cabinet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le choix du M. le Maire, pouvoir adjudicataire, de retenir l'offre du Cabinet CTP GROUPE CADET, d'un montant de 2 250,00 € HT.**
- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits de l'article 2313 - opération 54 - rénovation de l'église.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **8.3. Choix du prestataire de la mission de maîtrise d'œuvre**

Trois offres ont été déposées :

- HERRGOTT HEYD ET WEBER : 66 750 € HT
- BAAM : 60 175 € HT
- IMAGINE : 95 578,56 € HT

La Commission d'appel d'offres élargie a émis un avis favorable le 30 août 2010 pour retenir l'offre du Cabinet HERRGOTT HEYD ET WEBER.

M. le Maire, pouvoir adjudicateur, a également retenu ce cabinet dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au vu des critères fixés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le choix du M. le Maire, pouvoir adjudicateur, de retenir l'offre du Cabinet HERRGOTT HEYD ET WEBER, d'un montant de 66 750 € HT,**
- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits de l'article 2313 - opération 54 - rénovation de l'église**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **9. - Opération n°70 - PVR rue des Barons d'Eptingen**

### **9.1. Marché de maîtrise d'œuvre BEREST**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la délégation d'attribution de marchés, il a attribué la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BEREST. Initialement, seuls les taux de rémunération et de répartition avaient été définis, le chiffrage des travaux n'étant pas connu.

Il informe que le coût prévisionnel des travaux ayant à présent été chiffré, le forfait de rémunération peut être fixé.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 573 530,05 € HT.

Le taux de rémunération étant de 3,50 %, le forfait de rémunération s'élève donc à 20 073,55 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.**
- **AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits inscrits à l'article 2315 - opération 70 - PVR rue des Barons d'Eptingen.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### **9.2 - Programme d'avancement de l'opération**

M. le Maire indique que l'avancement des travaux de construction de l'EHPAD nécessite la pose dans les meilleurs délais du réseau d'évacuation et de stockage des eaux pluviales.

Le dossier « Loi sur l'Eau » déposé a été déclaré complet par la Mise, le démarrage des travaux correspondants étant autorisé à partir du 03 octobre 2010.

Parallèlement, il y a lieu de mettre définitivement en place l'opération PVR en fixant la participation des constructeurs pour les terrains inclus dans le périmètre déjà fixé.

M. le Maire prévoit de soumettre cette décision en prochaine séance du Conseil.

Par ailleurs, la consultation publique a été lancée et les offres sont en cours d'études par le Cabinet BEREST chargé de les classer par application des critères de choix fixés.

### **9.3. - Extension du projet EHPAD : création d'un PASA**

Le Maire informe du projet de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) dans l'établissement de Waldighoffen. Il permettrait également l'accueil de jour pour 6 personnes.

## **10. - Rue des Cigognes : demande d'intervention sur voirie**

M. le Maire rend compte de la demande d'intervention effectuée par un riverain. Il informe que les racines des acacias plantés le long de la rue des Cigognes provoquent des dégâts sur trottoir dangereux pour les piétons et commencent même à détériorer des murs de propriétés privées. Le Maire propose de régler le problème par la pose d'un pare-racines. Cette pose nécessite l'ouverture d'une tranchée dans le trottoir et la taille adaptée des arbres concernés.

Un premier devis de l'entreprise ISS Espaces verts estime l'ensemble des travaux (découpe de l'enrobé, ouverture, taille, pare-racines, fermeture et remise en place d'enrobé à 7 742,90 € HT, soit 9 260,51 € TTC.

Mme HERMANN demande s'il n'était pas plus judicieux de les enlever. M. EGGENSPIELER répond que c'est possible, mais les dommages sur les murs risquent d'être plus importants du fait de tirer sur les racines pour les dégager. Il faudrait aussi remplacer ces arbres.

Mme HERMANN signale aussi que les pommiers sont attaqués par les oiseaux et de ce fait, le sol est jonché de nombreuses petites pommes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD pour le principe de l'exécution des travaux.**
- **CHARGE le Maire de solliciter les devis supplémentaires nécessaires.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **11. - Rue des Ecoles : mise en sens unique**

*Rappel des délibérations :*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.07.2010	3.5.	Proposition extension piste piétonne / cyclable rue des Ecoles

### **11.1. Estimation des travaux de voirie**

M. le Maire présente une estimation des travaux de voirie définis sur place lors de la visite du Conseil Municipal en date du 04.07.2010 (séance de travail).

*Consistance des travaux :*

- Découpe et decroûtage d'enrobé, dépose de bordures et de pavés,
- Repose de pavés et bordures, grille et mise à niveau de bouches à clé et tampon de regard,
- Pose d'enrobé.

Le coût de ces travaux est estimé à 20 000 € TTC.

### **11.2. Estimation des signalisations horizontale et verticale**

M. le Maire présente l'estimation pour les interventions retenues par le Conseil Municipal en date du 04.07.2010 (séance de travail).

*Signalisation verticale :*

Il s'agit de plusieurs panneaux (sens obligatoire, interdiction de tourner), accompagnés de panonceaux complémentaires, supports de fixation et fournitures diverses.

La dépense est estimée à 1 000 € TTC.

*Signalisation horizontale :*

- Bandes de ligne jaune interdisant le stationnement.
- Pose d'une ligne continue et discontinue délimitant la piste piétonne / cyclable, et d'idéogrammes piétons et cyclistes.
- Effacement et déplacement d'une ligne «STOP».
- 3 passages piétons.

Ces travaux sont estimés à 1 500 € TTC.

### **11.3. Programmation des interventions**

Une réunion avec les riverains sera effectuée préalablement.

La mise en sens unique est prévue pour la rentrée scolaire après les vacances de la Toussaint.

Les travaux sont proposés pour 2011, les dépenses correspondantes faisant l'objet d'une inscription au budget primitif de l'année prochaine.

## **12. - Finances**

### **12.1. Emprunt**

Le Maire informe que, dans le cadre de la délégation à la réalisation des emprunts qui lui a été conférée par délibération du

Conseil Municipal du 03 septembre 2008 - point 3, et sur la base des crédits 2009 reportés et des crédits 2010 votés au budget 2010, il a conclu un prêt d'un montant de 350 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Alsace, aux conditions suivantes :

- \* Durée maximum du prêt : 15 ans, soit 60 échéances
- \* Échéance finale : 30/10/2025
- \* Profil de l'amortissement : échéance constante
- \* Périodicité des amortissements et des intérêts : trimestrielle
- \* Taux d'intérêt : taux fixe : 3,130%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- APPROUVE le choix du M. le Maire de conclure un prêt d'un montant de 350 000 € aux conditions précitées.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **12.2 - Finances Prêt relais**

Le Maire rappelle que la ligne de trésorerie doit être remboursée en janvier 2011. Il propose de conclure si nécessaire un prêt relais avant le 31/12/2010. Ce prêt, contrairement à la ligne de trésorerie, apparaîtra dans le compte administratif.

M. RIEGERT dit qu'il serait judicieux à l'avenir de conclure un prêt spécifique pour chaque grande opération plutôt que de cumuler. Il en résulterait une meilleure identification entre réalisations et charges correspondantes.

## **12.3. Encaissement d'un chèque de 1 994,33 € (Sinistre HATRIZE LOCATIONS)**

M. le Maire informe que la CIADE a établi un chèque d'un montant de 1 994,33 €, en règlement des réparations d'un lampadaire dans la rue des Vergers endommagé par un véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- ACCEPTE le remboursement de la CIADE d'un montant de 1994,33 €.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **12.4. Encaissement d'un chèque de 500 € (WALDIJO)**

M. le Maire rappelle que la Société WALDIJO s'est désistée de sa requête qu'elle a formé contre le permis de construire n°06835509E0012 attribué à SARL DUPOUX-KIRSCHER. Le Tribunal administratif de Strasbourg a ordonné à la société le versement d'une somme de 500 € à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**- ACCEPTE le versement d'un montant de 500 €.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **13. - Forêt communale - gestion ONF : programmes des coupes**

Le Maire présente le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2011, dans la forêt communale.

Prévision des coupes à façonner : 191 m<sup>3</sup> - Recette brute HT prévue : 8 450 €

Prévision de coupes en vente sur pied : 27 m<sup>3</sup> - Recette brute HT prévue : 130 €

Dépenses HT total (abattage, façonnage, débardage et maîtrise d'œuvre) : 5 430 €

Bilan net prévisionnel HT : 3 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la répartition des coupes.**
- **DONNE son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe du programme.**
- **DONNE mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'O.N.F.**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

## **14. - Rapports annuels de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach»**

### **14.1. Service eau potable**

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par M. le Président de la

Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

Il est constaté que l'eau est globalement bonne.

M. RIEGERT souligne que la Commune de WALDIGHOFFEN est désormais pratiquement en autonomie suffisante (plus d'approvisionnement en eau de la nappe phréatique du Rhin).

M. DIETSCHY a noté quelques problèmes de rendement dans certaines Communes.

La consommation d'eau est en baisse à WALDIGHOFFEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE des indicateurs techniques et financiers**
- **PREND ACTE des travaux réalisés**
- **APPROUVE le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **14.2. Service assainissement**

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par M. le Président de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach».

M. DIETSCHY souligne qu'une redevance est payée mais que le service du traitement est inexistant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE des indicateurs techniques et financiers.**
- **PREND ACTE des travaux réalisés.**
- **APPROUVE le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

#### **15. - Divers**

##### **15.1. Echange de terrains Commune / M. EGLIN Jean**

*Rappel des délibérations :*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
12.05.2010	12.4.1	Avis favorable à l'échange

M. le Maire présente un croquis des nouvelles limites du projet de division de la parcelle n°90, section 02. La partie du terrain à acquérir par la Commune a une largeur de 7,85 m côté rue et 7,99 m à l'arrière. La surface totale est de 328 m<sup>2</sup> (partie avant : 199 m<sup>2</sup> et partie arrière : 281 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la division de terrain proposée**
- **AUTORISE le Maire à signer le croquis d'arpentage.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

##### **15.2. - Plaques de rues - participation aux frais**

M. Bernard GISSINGER, propriétaire de la voie privée qu'il a dénommé « Impasse des Cigales », souhaite mettre en place un panneau de rue identique à ceux installés par la Commune.

Il est proposé de profiter d'une commande communale pour l'acheter, M. GISSINGER remboursant la Commune de sa quote-part. La discussion se porte sur l'accès de M. Jean SCHMITT, qui débouche aussi sur cette impasse, alors que son adresse est « rue du 19 novembre ». La dénomination de l'impasse n'apparaît pas non plus opportune à certains membres de l'Assemblée. Dans la mesure où il est prévu que cette voie sera reversée dans le domaine public de la Commune après aménagement, il leur apparaît que le Conseil a son mot à dire.

Finalement, il est proposé au Maire de réunir M. GISSINGER et M. SCHMITT pour débattre de la dénomination définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SURSEOIT à sa décision.**
- **CHARGE le Maire de réunir M. Bernard GISSINGER et Jean SCHMITT.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### 15.3. - Autolaveuse de la salle polyvalente

M. le Maire informe que l'autolaveuse est en panne. La réparation est estimée à 526,48 € TTC.

Il a également été demandé des devis pour l'acquisition d'un nouveau matériel identique.

La Société Soprolux propose :

- autolaveuses avec prise sur réseau électrique :

Autolaveuse CL50E : 2 467,80 € HT

Autolaveuse CT40 50E : 2 880,00 € HT

- autolaveuse autonome :

Autolaveuse CT40 BT50 : 4 050,00 € HT

En sus : deux batteries pour 623,00 € au total et un chargeur : 318,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de faire réparer la laveuse compte tenu du projet de rénovation du sol de la salle.**

- **PROPOSE de rediscuter l'acquisition d'une nouvelle laveuse en 2011.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### 15.4. - Activités yoga : rémunération de l'intervenante

*Rappel des délibérations :*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.12.2008	13.1.	Embauche d'un animateur.

Il est rappelé qu'une intervenante de pratique du yoga a été embauchée par la Commune, la gestion de son contrat étant confiée à l'Association ADEQUATION (aujourd'hui ARCHIMENE) de Colmar, à raison de 25 € brut par séance de 1,25 heures. Il est proposé d'augmenter la rémunération inchangée depuis 2008. En se basant sur l'indice des prix à la consommation (Indice décembre 2008 : 118,88 - Indice août 2010 : 121,32) le nouveau tarif de rémunération proposé serait 25,51 € pour une séance de 1,25 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE la rémunération de l'intervenante en yoga à 26 € brut pour une séance de 1,25 heures, à compter du 1er septembre 2010, soit 20,80 € l'heure.**

- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.**

### 15.5. Informations

*-Ecole - ouverture d'une classe supplémentaire :* M. le Maire rappelle qu'en raison de l'augmentation des effectifs monoliques, la classe n°4 a dû être réouverte. Ce local n'atteignant pas des températures correctes en hiver, un autre local a été cherché pour accueillir les élèves. Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le lundi 20 septembre avec les parents et l'inspecteur de l'éducation nationale.

La salle associative n'est pas adaptée et la salle située au rez-de-chaussée du bâtiment 4 rue des Ecoles est trop petite.

M. DIETSCHY propose la salle de réunion de l'école (atelier), mais celle-ci est également trop petite.

M. le Maire rappelle qu'en 2008, deux radiateurs électrique d'appoint avaient été installés dans la salle n°4 en plus des radiateurs fuel, permettant d'atteindre et de conserver une température idéale. Cependant, il y a des risques de rupture du réseau la nuit par grands froids, après mise en veille, malgré l'isolation des tuyaux.

La mise en place de radiateurs électriques supplémentaires reste actuellement la seule solution.

*-Virement de crédit :* Le Maire informe que par arrêté municipal n°2010/32, il a procédé à un virement de crédit du compte 020 dépenses imprévues au compte 2183 matériel de bureau et informatique, d'un montant de 3 120 € pour pouvoir payer la dépense afférente à l'achat du nouveau tableau numérique.

*-Plan local d'urbanisme :* M. le Maire informe qu'il a rencontré M. Roland HALLER, Vice-Président de la Communauté de Communes «Ill et Gersbach», qui se propose de soumettre le lancement du PLU de Waldighoffen au Conseil de Communauté.

Cependant, la date butoir fixée pour la révision du SCOT du Pays du Sundgau, soit le 13 décembre 2010, soulève quelques questions à réponses non connues à ce jour.

En particulier, la Communauté de Communes compétente pourrait ne plus pouvoir instruire des PLU communaux isolés à partir du 1er janvier prochain.

Par ailleurs, la nouvelle législation a été fortement alourdie (Grenelle et Grenelle + de juillet 2010) vers une densification des centres urbains et la protection des milieux agricoles et naturels.

Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine réunion après obtention de renseignements complémentaires.

- Baudriers : Mme SCHMITT demande si le projet de mise à disposition de baudriers aux élèves est encore d'actualité. Le Maire répond que les parents doivent être prêts à suivre cette démarche. Ce point n'a pas été soulevé lors du dernier Conseil d'Ecole.

M. RIEGERT rappelle qu'il avait été dit, qu'habituellement ces projets avaient des financeurs extérieurs.

- Vandalisme : M. DIETSCHY demande si une suite a été donnée à la plainte déposée après le vandalisme ayant eu lieu à l'école en août. M. le Maire répond par la négative.

M. EGGENSPIELER indique que les réparations ont été effectuées par les ouvriers communaux.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23h05.



*Travaux de la construction de l'EHPAD (maison de retraite médicalisée)*

*Photos aériennes de Monsieur Robert SITTERLE*

*Toutes les photos de ce chantier visibles sur [www.waldighoffen.com](http://www.waldighoffen.com)*



## Les Anniversaires

### OCTOBRE

02.10 : Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse, née en 1926	84 ans
03.10 : Monsieur FABREG Gérard, né en 1936	74 ans
Madame MISSLER – BOLLA Sylvia, née en 1939	71 ans
05.10 : Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	78 ans
07.10 : Madame FREY – MULLER Jeanne, née en 1919	91 ans
10.10 : Madame BURGET – SI MON Cécile, née en 1930	80 ans
11.10 : Madame MISLIN – ERB Marie Louise, née en 1933	77 ans
12.10 : Madame BRINGEL – GUERRE Denise, née en 1936	74 ans
13.10 : Madame WALKOWIAK – GUSSY Marie-Louise, née en 1937	73 ans
20.10 : Madame LINDER – MEYER Denise, née en 1928	82 ans
Madame AGOSTINHO PERES-MARTIN Maria, née en 1934	76 ans
24.10 : Madame KUBLER – GISSINGER Agathe, née en 1928	82 ans
Monsieur DROXLER André, né en 1936	74 ans
26.10 : Madame BECKER – BRUCK Carmen, née en 1934	76 ans
27.10 : Madame EGLIN – LABORDE Hélène, née en 1920	90 ans
Madame BOHRER – GSCHWIND Germaine, née en 1927	83 ans
Madame RENTZ – STOECKLIN Odile, née en 1933	77 ans
29.10 : Madame BACCUS – LAQUESTE Monique, née en 1933	77 ans

### NOVEMBRE

02.11 : Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse, née en 1930	80 ans
07.11 : Monsieur SPRINGINSFELD Victor, né en 1920	90 ans
Monsieur HENLIN Henri, né en 1924	86 ans
08.11 : Madame BURGER – HENLIN Georgette, née en 1929	81 ans
09.11 : Monsieur GRAUSSE René, né en 1927	83 ans
Madame SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite, née en 1930	80 ans
Monsieur SCHLICKLIN Erwin, né en 1940	70 ans
13.11 : Monsieur GLANTZMANN Henri, né en 1928	82 ans
14.11 : Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite, née en 1924	86 ans
Madame MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette, née en 1925	85 ans
Madame GARCIA – RUETSCH Odette, née en 1936	74 ans
19.11 : Mademoiselle BAEUMLIN Marie-Louise, née en 1926	84 ans
22.11 : Madame ODING – GISSINGER Marthe, née en 1926	84 ans
23.11 : Madame BREISS – LANSALOT Christiane, née en 1940	70 ans
26.11 : Monsieur KUENY Albert, né en 1914	96 ans
28.11 : Madame ENDERLIN – SPECKLIN Colette, née en 1931	79 ans



# DECEMBRE

10.12 : Monsieur BRUNNER Charles, né en 1925	85 ans
Monsieur DELUNSCH Bernard, né en 1933	77 ans
12.12 : Monsieur SCHMIDLIN Paul, né en 1928	82 ans
12.12 : Monsieur BISTOLFI Gérard, né en 1939	71 ans
14.12 : Madame STOLTZ – HEINIS Odile, née en 1940	70 ans
15.12 : Madame DURAIN – WERMUTH Marie, née en 1922	88 ans
16.12 : Madame NUSSBAUMER – ANDELFINGER Solange, née en 1934	76 ans
21.12 : Monsieur GISSINGER Charles, né en 1928	82 ans
Monsieur PFAFF André, né en 1934	76 ans
23.12 : Madame RENKER – DENNY Jeanne, née en 1921	89 ans
25.12 : Madame BLONDE Jeanne, née en 1932	78 ans
26.12 : Madame BILLAND – RICHART Hortense, née en 1925	85 ans
30.12 : Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise, née en 1926	84 ans
31.12 : Monsieur BLATTER Roland, né en 1933	77 ans

# JANVIER

04.01 : Madame MANGIALETTO – PANZONI Dora, née en 1928	83 ans
Madame WALCH – HENLIN Hélène, née en 1930	81 ans
05.01 : Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	79 ans
06.01 : Madame HEMMERLIN – FROBERGER Yvonne, née en 1930	81 ans
10.01 : Monsieur EGGENSPIELER André, né en 1939	72 ans
12.01 : Monsieur SCHMITT André, né en 1932	79 ans
14.01 : Madame HEMMERLIN – WALCH Jacqueline, née en 1933	78 ans
15.01 : Monsieur LITZLER Raymond, né en 1936	75 ans
20.01 : Madame KUBLER – GESSER Marthe, née en 1934	77 ans
25.01 : Monsieur EGGENSPIELER Guy, né en 1940	71 ans
28.01 : Monsieur NUSSBAUMER Jean, né en 1937	74 ans

# FÉVRIER

01.02 : Monsieur EGLIN René, né en 1939	72 ans
03.02 : Madame SCHWEITZER – DOUBS Gérardine, née en 1936	75 ans
04.02 : Madame MAIER – SCHMITT Irma, née en 1936	75 ans
07.02 : Madame BURGER – MARTIN Marie-Louise, née en 1938	73 ans
10.02 : Madame STOLZ – SCHMITT Anne, née en 1920	91 ans
Madame SCHILL – SCHLICKLIN Eliane, née en 1940	71 ans
14.02 : Monsieur MUNCK René, né en 1927	84 ans
Madame KAUFFMANN – FABREG Jeanne, née en 1937	74 ans
19.02 : Madame SCHILL – BAEUMLIN Ginette, née en 1939	72 ans
21.02 : Monsieur SCHAFFHAUSER Fernand, né en 1927	84 ans
Monsieur BAEUMLIN Roger, né en 1930	81 ans
Madame WALBOTT – KARRER Germaine, née en 1934	77 ans

24.02 : Madame BOUZOURENE – TERDJEMANE Fatma, née en 1929	82 ans
25.02 : Madame WIEDER – GROSHEITSCH Hélène, née en 1934	77 ans
Madame KOCH – MORGEN Nicole, née en 1936	75 ans
28.02 : Madame BRUNNER – UEBERSCHLAG Marguerite, née en 1915	96 ans

## MARS

07.03 : Monsieur MATTLER Antoine, né en 1912	99 ans
Madame SCHUMACHER Yvonne, née en 1927	84 ans
09.03 : Madame BUETSCHA – NOVIACK Suzanne, née en 1938	73 ans
11.03 : Madame ECKES – WIEDER Frieda, née en 1927	84 ans
14.03 : Madame RICHARD – BILLAND Jeanne, née en 1927	84 ans
Madame RICHARDSON – BOURGERY Shirley, née en 1932	79 ans
16.03 : Monsieur KEMPF Daniel, né en 1940	71 ans
18.03 : Monsieur NOVIK Erwin, né en 1934	77 ans
19.03 : Monsieur MEYER Joseph, né en 1932	79 ans
21.03 : Madame EGLIN – ABY Marie-Madeleine, née en 1935	76 ans
23.03 : Madame BERGER – JELSCH Suzanne, née en 1930	81 ans
31.03 : Madame STOLZ – BAEUMLIN Véronique, née en 1935	76 ans

## AVRIL

02.04 : Madame LINDECKER – PEREZ Juliette, née en 1929	82 ans
Monsieur WALCH Gérard, né en 1934	77 ans
05.04 : Madame MAYER – STUDER Ilse, née en 1936	75 ans
06.04 : Madame HUSS – MINERY Annette, née en 1934	77 ans
08.04 : Monsieur MINERY René, né en 1930	81 ans
Madame GOETING – FAHMY Maria, née en 1934	77 ans
09.04 : Madame RITTER – ZELLER Mariette, née en 1933	78 ans
10.04 : Monsieur MONNET Michel, né en 1931	80 ans
11.04 : Monsieur STOECKLIN Charles, né en 1934	77 ans
Monsieur GUGEL Roger, né en 1936	75 ans
Monsieur SCHILL Henri, né en 1936	75 ans
12.04 : Madame MANGIALETTO – SCRIMA Nicolina, née en 1934	77 ans
19.04 : Monsieur GAISSER Marcel, né en 1933	78 ans
Madame KUPFERSCHMID – SCHMITT Jeanne, née en 1935	76 ans
25.04 : Madame BITSCHY – WEIGEL Paulette, née en 1927	84 ans
27.04 : Madame HENTZ – RAPPENECKER Marthe, née en 1922	89 ans
28.04 : Madame BRADY Joan, née en 1927	84 ans
29.04 : Madame BRANDWEIGEL – STOLZ Maria, née en 1913	98 ans
Madame SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse, née en 1931	80 ans
30.04 : Monsieur RICHART Henri, né en 1925	86 ans
Monsieur SCHMITT Fernand, né en 1934	77 ans



## Jubilé d'or de Soeur Marie Thérèse Schmitt

Jubilé d'or de Soeur Marie Thérèse Schmitt le 17 octobre à Gildwiller.



**Dimanche 17 octobre dernier Soeur Marie Thérèse Schmitt a fêté son Jubilé d'Or de la profession religieuse en l'église Notre Dame du Haut à Gildwiller.**

L'émotion du vicaire épiscopal, Hubert Schmitt, se lisait sur son visage quand il parlait de sa sœur Soeur. Il avait 6 ans quand elle a prononcé ses vœux le 19 mars 1960 à Niederbronn. Elle a choisi le nom de Soeur Marie Fabienne. La messe a été concélébrée par le père Umbrecht de Grentzingen, le père Grienenberger de Bartenheim et le curé Vogel de Gildwiller. Entourée de sa famille et de ses amis, elle nous a relaté sa vie religieuse très remplie.



Elle a suivi des études d'infirmière à l'École de Mulhouse et a exercé la profession de 1962 à 2007 :

à la clinique Saint Joseph de Colmar, puis au centre de soins à Saint-Louis, à l'hôpital de Moosch, au centre de Soins de Biesheim puis de Bartenheim. Depuis 2007 elle réside au couvent de Niederbronn où elle est responsable d'une équipe de 18 sœurs âgées dont elle s'occupe avec dévouement.

Après la cérémonie, les souvenirs se sont échangés autour du verre de l'amitié, notamment avec ses camarades de la classe 1934.

**Jeanne, Paulette, Hubert, Marie-Thérèse et les petits neveux et nièces :**



**Le 19 mars 1960 :**



## Etat civil

### NAISSANCES :

Le 08 juillet 2010	HARNIST Dylan Patrick Morand, de HARNIST Vincent et LOEW Audrey
Le 14 juillet 2010	BOETSCH Antoine Marc, de BOETSCH Patrick et Gertrud OTCOVSKY
Le 22 juillet 2010	KRNDIJA Sofija, de KRNDIJA Valentin et NJEZIC Sanja
Le 19 août 2010	KRIBS Timéo, de KRIBS Régis et STEMMELLEN Julie
Le 22 août 2010	WALCH Maëlys Brigitte Yvette, de WALCH Thierry et Laetitia MAINE
Le 03 septembre 2010	KUENTZ Djéya, de KUENTZ Jérôme et ULRICH Marie-Claire
Le 02 novembre 2010	HENLIN Joséphine Cécile Hélène de HENLIN Jean-Martin et DOLL Véronique
Le 05 novembre 2010	STEHLIN Mahé Fernand Augustin, de STEHLIN Emmanuel et FERBER Aurélie

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs sincères félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.



### MARIAGE :

Le 10 juillet 2010	HAAS Lionel et GAISSER Nathalie
Le 14 août 2010	WISS Olivier et MOSER Nathalie
Le 24 septembre 2010	HARNIST Vincent et LOEW Audrey

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.



### DÉCÈS :

Le 17 juillet 2010	Mme NION Marie-Thérèse née MORGEN le 05 septembre 1943 à MULHOUSE
Le 04 septembre 2010	Mme VETTER Marie Marthe née FEIST le 13 février 1921 à WALDIGHOFFEN
Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010	M. JEVTIC Srbobran né le 08 février 1947 à VARVARIN

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs condoléances aux familles des défunts.





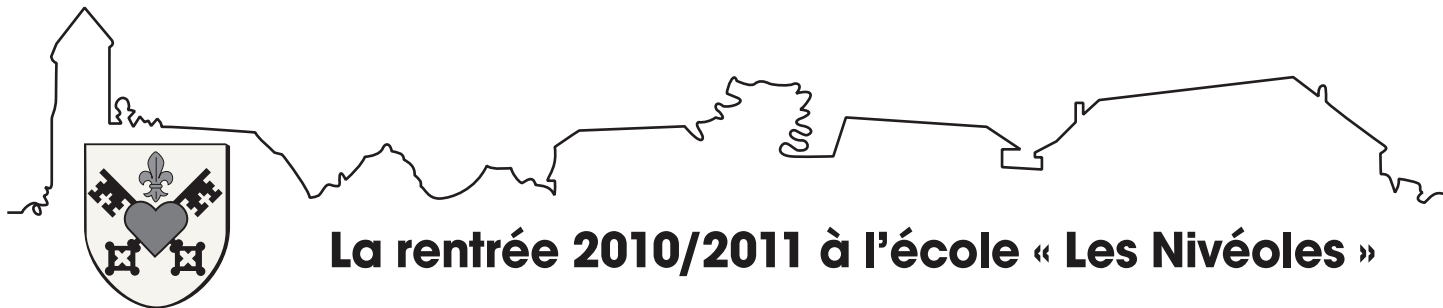
## La vie communale

### PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
SCHUR Fabrice	rue de Ferrette	Construction d'une maison individuelle.
HEINIS Fernand	4 rue du 19 Novembre	Aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant.
BURGER Raymond	26 rue des Ecoles	Edification d'un auvent en aluminium à l'arrière de la maison.

### DÉCLARATION PRÉALABLE :

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
KLEIN Geoffrey	7 rue des Cigognes	Construction d'un abri de jardin en bois d'une surface de 10m <sup>2</sup>
BAUMLE Claude	13 rue des Faisans	Construction d'un abri pour chevaux en bois (3.3x6m) et d'une hauteur de 3m. Édification d'une clôture en bois d'une hauteur de 1m50.
WALDIJO Sa	4 a rue de la République	Modification de la façade Sud par : - intégration du nouveau concept INTERMARCHE - installation et pose d'une façade solaire aérothermique
SCHMIDLIN Philippe	9 rue des Perdrix	Ravalement de la façade : - couleur jaune pour le haut (RAL 31305) - couleur gris pour le soubassement (RAL 37306)
FEIST Marie Antoinette	25 rue du Vignoble	Construction d'un carport en bois de 16m <sup>2</sup> .
JAECKER Louis	3 Impasse des Hirondelles	Construction d'un mur en agglo, d'une hauteur maximum d'un mètre, sur limite de propriété.
BURGET Albert	27 rue du 19 Novembre	Mise en place de deux panneaux solaires sur la toiture. Dimensions : 1,00 m x 2,40m
EGGENSPIELER Frédéric	10 rue de Ferrette	Installation de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture. Dimensions : 1580 x 808 x 35 mm .
GROELL Thierry	5 rue de l'Artisanat	1- Ravalement de la façade et mise en peinture : Couleur blanche pour la façade et couleur gris clair pour le soubassement. 2- Edification d'une clôture en limite de propriété d'une hauteur de 1,50 m.
FREY Noël	6 chemin des Cerisiers	Mise en place de cellules photovoltaïques sur toiture existante d'une surface totale de 22,70 m <sup>2</sup> .
EGLIN Jean	12 rue de Bâle	Création de deux lots : A et B. Accès par la rue de Bâle
GODINAT Jean-Marie	3 Chemin du Bux	Fermeture d'un carport existant par bardage en bois.



# La rentrée 2010/2011 à l'école « Les Nivéoles »

## Un nouveau support : le Tableau Blanc Interactif

L'école se doit d'évoluer avec la même dynamique que l'ensemble de la société, en mettant à la disposition des élèves les moyens d'information et de communication d'aujourd'hui.

L'usage des TICE dans l'enseignement primaire a longtemps été le fait d'enseignants passionnés par l'apport des nouvelles technologies à la pédagogie, encouragées par l'Éducation nationale au travers de nombreuses expérimentations ou actions pilotes. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a confirmé l'importance des TIC dans l'enseignement. La « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » est désormais l'une des sept composantes du « socle commun de connaissances et compétences » qu'il devient indispensable d'avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire. Le tableau blanc interactif est un des outils permettant de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences.

### A quoi peut servir un TBI en classe ?

Le Tableau Blanc Interactif (TBI) est aussi appelé Tableau Numérique Interactif (TNI).

Le dispositif se compose de trois éléments indispensables : un tableau numérique, un vidéoprojecteur et un ordinateur. Ces trois éléments vont permettre à l'enseignant de piloter son ordinateur depuis le tableau, d'utiliser les multiples fonctions du logiciel accompagnant le TBI et de manipuler l'ensemble des ressources numériques exploitables sur un ordinateur dans un contexte d'utilisation collective et interactive.

L'équipe d'enseignants du Primaire de WALDIGHOFFEN est la première dans le SUNDGAU à pouvoir bénéficier d'un équipement numérique avec 2 tableaux blancs interactifs financés par la Municipalité avec une subvention de l'État.

Tous nos remerciements à la famille qui a soutenu cette initiative par un don de 250 €.

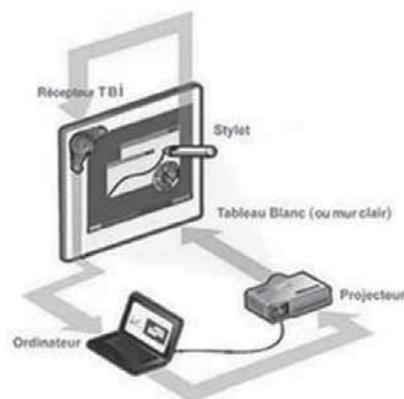
Ce qui fait toute la force du TBI c'est qu'il fournit des **possibilités nouvelles** pour l'enseignement.

### Pédagogiquement

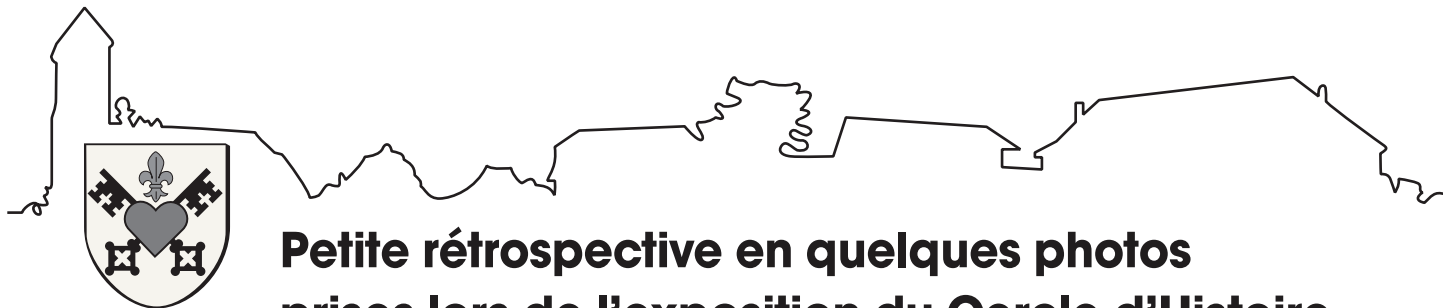
Les élèves et les enseignants bénéficient des apports du multimédia et de l'Internet, ainsi que de l'interactivité de ce nouveau support, favorisant alors le travail collaboratif. Le travail réalisé peut être directement numérisé, commenté, sauvegardé, puis réinvesti. Ces outils permettent une présentation plus attractive des contenus pour les élèves, ce qui favorise leur motivation et leur participation aux activités de la classe.

En bref, le TBI permet de :

- Piloter l'ordinateur à distance sur le TBI, à l'aide du stylet ou du doigt car les tableaux de l'école sont tactiles.
- Intégrer des médias durant les cours : page Internet, photos, vidéo, logiciels, applications flash...
- Sauvegarder des pages annotées, revenir en arrière sur un schéma réalisé au tableau pour rappeler aux élèves un sujet étudié...



Enseignants	Langue	Classes	Effectif	Total
Schmitt Florent		PS/MS/GS	PS : 8 - MS : 5 - GS : 6 + 12	19 et 31
Tissot Céline	Allemand	PS/GS bilingue	PS : 18 - GS : 12	30
Besada Cindy	Français	PS bilingue	18	18
Tissot Céline et Richard Coralie	Allemand - Français	MS bilingue	18	18
Siedle Karin et Vonau Elisabeth	Allemand - Français	CP	19	19
Siedle Karin et Matijasic Christelle	Allemand - Français	CE1/CE2 bilingue	CE1 : 12 - CE2 : 14	26
Schneider Pierre Danner Charline	Allemand - Français	CM1/CM2 bilingue	CM1 : 9 - CM2 : 13	22
Lardenois Céline		CP/CE1	CP : 9 - CE1 : 11	20
Brillard Emilie		CE2/CM1	CE2 : 10 - CM1 : 8	18
Roch Delphine et Vonau Elisabeth		CM1/CM2	CM1 : 8 - CM2 : 10	18



## Petite rétrospective en quelques photos prises lors de l'exposition du Cercle d'Histoire des 11 et 12 septembre 2010

Expo de matériels et d'ustensiles d'autrefois :



Trois thèmes ont été choisis cette année :  
l'école d'autrefois, l'usine Lang et la cuisine d'antan.

Dans chaque cuisine un four  
où cuisaient le pain et la tarte.



L'école des années 1930 :  
les diplômes : tableau d'honneur du certificat  
d'études des vieux manuels scolaires, dictionnaires,  
cahiers  
la vie de Monsieur Boulay, instituteur à Waldighoffen  
dans les années 1930.



Des échantillons de tissus, des photos, des bobines  
de fil, des navettes, une plaque de la chaudière de  
l'usine.

## L'expo-photo :

Les spectacles du Club des «Gens Heureux».



Autour des tables, on se prend vite au jeu, reconnaître les visages, inscrire un nom, puis deux, trois,...



L'ardoise et la craie oui, mais à quoi ressemblait un ordi des années 1930 ?

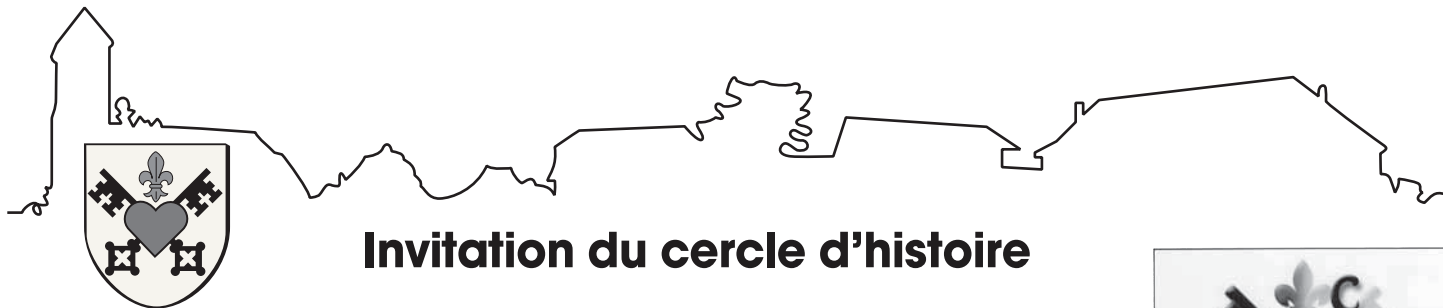


Que de bons souvenirs !!!



Les enfants de l'école primaire sont très intéressés par les photos. René en papi très attentif, raconte des anecdotes qui captivent leur attention.





Le Cercle d'Histoire de Waldighoffen propose une rencontre mensuelle à tous les membres de l'association ainsi qu'à **tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde de la mémoire de notre village et de sa transmission.**

Nous nous retrouverons dans la convivialité tous **les premiers mercredis de chaque mois** à partir de **19 heures** au local de notre association : 4 rue des Ecoles, dans l'ancien logement de Monsieur Romann, au-dessus de l'ancienne bibliothèque.

Nous aborderons des thèmes variés, tout ce qui peut avoir un intérêt pour l'histoire de notre village.

Nous continuerons de mettre des noms sur les photos déjà exposées dans la continuité de notre dernière exposition.

Les personnes pourront nous prêter des photos ou des documents, qui scannés seront rendus à leur propriétaire et nous raconter l'histoire de l'évènement ou la personne photographiée.

Nous recherchons des photographies et des documents anciens :

les photos de classe, de conscrits, des pompiers, des associations, des fêtes, des maisons anciennes, des scènes de la vie quotidienne, attelage et matériels agricoles, travaux dans les champs, des vieux métiers

également les photographies des communicants que l'on distribuait dans l'entourage et qui se gardaient dans le missel, et aussi les anciennes images mortuaires, elles comportent des dates et une photo en médaillon, ces informations facilitent l'identification des personnes sur d'autres photos.

les cartes-postales anciennes,

Comme vieux documents, nous pensons à des plans de maisons ou de parcelles de terrain, de vieilles factures d'artisan, documents scolaires ou de généalogie familiale,

ainsi que tout évènement historique ayant un lien avec le village.

Nous collectons également des ustensiles ayant servi dans un usage de la vie courante, des outillages d'artisans, agricoles, des ustensiles de ménage, du matériel militaire autorisé, des costumes, des instruments de musique ou de sport, du matériel de l'usine Lang, des médailles,...

**La première rencontre aura lieu le 3 novembre 2010 à 19h00, puis**

**le 1<sup>er</sup> décembre 2010,**

**le 5 janvier 2011**

**2 février 2011**

**2 mars 2011**

**6 avril 2011**

**4 mai 2011**

**1<sup>er</sup> juin 2011**

**6 juillet 2011**

**3 août 2011**

**7 septembre 2011**

**5 octobre 2011**

**2 novembre 2011**

**6 décembre 2011**



## WALDIGHOFFEN il y a un demi-siècle

René Minéry nous propose une relecture d'une étude qu'il avait rédigée dans les années soixante : «Connais-tu ton village ? Waldighoffen 1963»

Photo aérienne de Waldighoffen dans les années soixante



### Waldighoffen en 1963

Chercher à connaître son village, ses habitants, leurs conditions de vie, leurs difficultés est le devoir de chaque citoyen. Pour qu'il y ait communauté, il faut se connaître, être attentif et éveillé au besoin des autres. Les statistiques démographiques, économiques et sociales sont à la base de toutes les prévisions et réalisations nécessaires en matière de scolarité, d'orientation professionnelle, de créations d'emplois, de logement, de loisirs, d'équipement sanitaire et social, etc...

Un demi-siècle en arrière vers le passé nous ramène en 1960. Un recensement officiel effectué en 1962 indique une population de 936 habitants. Les chiffres des différentes données ci-dessous proviennent d'une étude que j'avais présentée à l'époque, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1963. Replongez-vous dans les années 60 à Waldighoffen ...

### Etude «Connais-tu ton village ? Waldighoffen 1963» par René Minéry

#### Démographie

Le 1<sup>er</sup> janvier 1963, la commune de Waldighoffen comptait 942 habitants, dont 473 du sexe masculin et 469 du sexe féminin. C'est la première fois dans l'histoire que le sexe masculin est majoritaire de 4 unités, mais ce sont les femmes qui l'emportent dans la longévité.

La répartition en % par groupe d'âges est la suivante : moins de 20 ans = 33,4 %, de 20 à 64 ans = 59,4 % et 65 ans et plus = 7,2 %. Le degré de fécondité (rapport du nombre d'enfants de moins de 5 ans au nombre de femmes de 20 à 44 ans) pour 100 femmes est de 60, légèrement supérieur à la moyenne départementale et nationale.

20 étrangers (2,1 %) résident dans la commune, dont 15 Italiens, 2 Allemands, 2 Suisses et 1 Israélien.

La population active se compose de 434 personnes, dont 6,4 % dans le secteur primaire, 67,3 % dans le secondaire et 26,3 % dans le tertiaire. On définit comme population «active» toutes les professions qui reçoivent une rémunération où touchent un revenu de leur travail. Les femmes au foyer s'occupant du ménage n'entrent pas en cause. Par contre la femme d'un agriculteur vivant uniquement de l'exploitation agricole est comptée comme telle, puisqu'elle partage avec son mari les travaux de la ferme.

#### La population active par secteur socioprofessionnel

Catégorie socioprofessionnelle	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble	Effectifs en %
Agriculteurs	14	13	27	6,2
Ouvriers	186	88	274	63,1
Artisans	18	5	23	5,3
Commerçants	19	21	40	9,2
Employés	22	16	38	8,7
Fonctionnaires	12	7	19	4,3
Cadres	5	0	5	1,1
Professions libérales	2	0	2	0,7
Autres catégories	5	1	6	1,4
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>151</b>	<b>434</b>	<b>100</b>

298 personnes sont employées dans la commune même et des 136 travailleurs, 127 se déplacent tous les jours, dont 19 à Mulhouse, 19 à Sochaux et Territoire de Belfort et 19 en Suisse, dont 14 à Dornach. Le chômage n'existe pas.

## Les scolaires

En 1962, il y avait en tout 195 élèves et étudiants. École maternelle 35, école primaire 113, enseignement secondaire 31, enseignement technique 11 et enseignement supérieur 5. C'est avec la construction, en 1956, du groupe scolaire, qu'une école maternelle fut créée. Un cours post-scolaire ménager agricole fut également créé qui recevait 15 jeunes filles de la région. En 1959, l'instruction devient obligatoire jusqu'à 16 ans. Les centres d'apprentissage se transforment en (CET) centres d'enseignement technique et un cycle d'observation de 2 ans (6e et 5e) est instauré (le futur CEG à Hirsingue)

## Activités économiques

### Les entreprises

Fin 1962, les établissements industriels et commerciaux de Waldighoffen employaient 467 salariés.

Usine Emanuel Lang	309	Construction Knoll-Frischinger	30
Meubles Rapp	46	EDF Subdivision Sundgau	36
Ateliers de Construction Sundgauviens	9	Artisans, Commerçants et divers	37

«Les fils d'Emanuel Lang», ce tissage plus que centenaire a su s'adapter aux diverses circonstances politiques et économiques. Modernisé après 1945, il est intégralement automatisé et travaille en deux tournées.

En 2<sup>e</sup> place se hissent les « Meubles Rapp » avec la fabrication et la vente de meubles et la menuiserie en bâtiment.

La subdivision Sundgau de l'Électricité de France, comprend trois districts : Altkirch, Sierentz avec chaque fois 10 personnes et Waldighoffen avec en plus une équipe d'entretien qui assure également l'entretien, le dépannage et la réparation de ses ouvrages sur une zone d'action de 140 communes.

Le bâtiment bat son plein et les «Ciments Préfabriqués» Knoll-Frischinger fabriquent des agglomérés et des poutrelles en ciment. L'activité artisanale de la famille Andelfinger (Ateliers de Construction Sundgauviens) consiste en la fabrication d'élévateurs à fourrage et de déchargeuses par ventilation.

### Les commerces et les artisans

Pour l'alimentation, le village dispose de 5 épiceries, de 2 boucheries charcuteries, de 2 boulangeries-pâtisseries, d'un commerce de viande en gros, de produits laitiers en gros et de vin en gros. Une coopérative est ouverte au personnel de l'usine Lang.

En habillement, on dispose de 2 commerces de confection, d'une bonneterie mercerie, d'un marchand de chaussures et deux modistes.

Une vingtaine de commerces et artisans se répartissent comme suit (*nombre de commerces*) :

Droguerie	2	Tapissier	2
Salon de coiffure Hommes	2	Commerce de bois	1
Salon de coiffure Dames	2	Garage	1
Appareils électriques et ménagers	1	Station-service	1
Cycles, fourneaux et quincaillerie	1	Bureau de tabac	1
Bière, charbon, fuel	1	Entreprise de peinture	1
Serrurier, installation sanitaire	1	Menuiserie	1
Forgeron, machines agricoles, quincaillerie	1	Matériaux de construction, sanitaires	1
Café-restaurant	3		

### L'agriculture

En 1963, il y a 22 exploitations, y compris les petites exploitations apportant un complément de salaire à l'ouvrier ou au retraité. En excluant ces exploitations, dites « de complément », l'agriculture se limite à 9 exploitants.

L'effectif du cheptel est de 16 chevaux, 201 bovins, 45 ovins et 40 porcins et les exploitants disposent de 9 tracteurs, 1 motoculteur, 12 batteuses et 7 moissonneuses-lieuses. Le morcellement à l'infini de la terre n'avantage guère l'agriculture et un remembrement est souhaitable, mais les 2/3 de la terre appartiennent aux non exploitants.

## Activités sociales

### Santé

Un médecin, un vétérinaire, un dentiste (n'exerçant que de façon discontinue) et un bureau du Service Départemental d'hygiène sociale est ouvert à la population.

### Protection civile

Centre de secours depuis 1947, il est doté d'un équipement moderne. Les communes rattachées au Centre de premier appel sont : Bendorf, Durmenach, Feldbach, Ferrette, Grentzingen, Koestlach, Muespach, Muespach-le-Haut, Oberdorf, Riespach, Roppentzwiller, Steinsoultz, Vieux-Ferrette, Werentzhouse, et Willer, ainsi que 23 autres communes en 2<sup>ème</sup> appel.

### Services publics

Une Agence Postale, type Alsace-Lorraine dessert 4 communes : Feldbach, Riespach, Steinsoultz et Waldighoffen et une Recette ruraliste des contributions indirectes 7 communes : Bisel, Feldbach, Riespach, Oberdorf, Grentzingen, Steinsoultz et Waldighoffen.

## **Épargne et crédit**

Deux établissements existent : l'agence du Crédit Agricole Mutuel et la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts de Waldighoffen, Steinsoultz et Roppentzwiller.

## **Formation**

- M.J.R.C. Le mouvement de la jeunesse rurale chrétienne regroupe d'une façon ou d'une autre presque tous les jeunes du village dans ses activités de culture (Cercle d'Études garçons et filles) et de loisirs.
- M.F.R. Le mouvement familial rural est un mouvement d'adultes ruraux. Le seul lien qui les unit est l'esprit commun et la commune volonté de se mettre au service du milieu rural. Son rôle est de faire réfléchir, animer, encourager et éduquer. L'équipe ouvrière ainsi que l'équipe des Jeunes Foyers, qui regroupent des gens de Riespach, Oberdorf, Steinsoultz, Roppentzwiller et Waldighoffen se réunissent régulièrement tous les mois.

## **Loisirs et culture**

Trois associations de sports collectifs s'occupent des jeunes : le Football-Club qui joue sur un terrain en pente situé à la sortie du village vers Steinsoultz, la Société de Gymnastique & Basket-ball, qui ne pratique plus la gymnastique faute de salle, évolue sur le nouveau plateau d'éducation physique du groupe scolaire.

Le Pongiste Club s'entraîne et participe au championnat dans la salle au 1er étage du restaurant Enderlin.

Le sport individuel est représenté par l'Association de Pêche et Pisciculture ; les sociétés musicales par la Société de Musique « Concordia », créée en 1895, et la Chorale Ste Cécile.

S'y ajoutent l'Amicale des Sapeurs-pompiers, la Société des Arboriculteurs et la section locale de l'APEPA, Association des Parents d'Elève de l'Enseignement Public en Alsace.

Le Bibliobus passe régulièrement et dépose à la mairie une série de volumes français et allemands qu'il met à la disposition des lecteurs.

## **L'infrastructure**

### **L'habitat**

Les 265 logements recensés sont tous occupés. Un ménage sur six est logé par l'employeur. Tous les logements ont l'eau courante et l'électricité. 42,2 % possèdent une baignoire ou douche, 56,5 % le W.C. dans le logement et 11,7 % le chauffage central. Waldighoffen, qui abrite une population relativement aisée, apparaît assez favorisée, surtout si on compare avec la population rurale de l'ensemble de la France.

En France, 3 maisons sur 4 n'ont pas l'eau courante. 2 % seulement y possèdent une salle de bain et 4 % disposent d'un W.C. intérieur.

Concernant le degré de vétusté du patrimoine immobilier, 56,5 % des immeubles ont été construits avant 1914, 21 % entre 1915 et 1939 et 22,5 % après 1940.

La municipalité a ouvert en 1957 un lotissement comprenant 16 parcelles à l'emplacement «Hintere Matten», actuellement rue des Écoles.

Malgré ces constructions, il y a toujours pénurie de logement et de nouvelles demandes sont enregistrées à la mairie.

Le pont construit en 1962, sur l'III en prolongement de la rue du Château, devrait permettre un nouveau lotissement à l'emplacement du «Zwiegbach». Par ailleurs, la conduite d'eau sera prolongée de 150 mètres le long de la R.N.463 (rue du 19 Novembre), favorisant la mise en chantier de nouvelles constructions.

### **Le réseau d'éclairage public**

Il comprend 45 lampadaires.

### **L'évacuation des déchets**

La municipalité vient d'acquérir un terrain en bordure du chemin de Ferrette. Pratiquement chaque ménage a un endroit de compostage pour les déchets végétaux et ménagers périssables (qu'on appelle fumier). Ce qu'on ne peut brûler est jeté sur le dépôt d'ordures à ciel ouvert. Une personne de la commune, possédant un attelage, ramasse mensuellement les déchets encombrants.

## **Diverses données**

### **Téléphone-téléviseurs**

Fin 1962, on comptait 44 abonnés au téléphone et 50 familles possédaient un téléviseur noir et blanc.

### **Véhicules**

Le parc automobile était composé de 168 véhicules, dont 123 berlines, 18 commerciales et 27 camions et utilitaires. Dans les véhicules à 2 roues, c'est le vélomoteur qui domine avec 66 exemplaires, 7 scooters et 7 motocyclettes.

### **Le «nouveau franc»**

L'année 1960, c'est aussi l'instauration d'une nouvelle monnaie, le «nouveau franc». La conversion était facile: 100 anciens francs ne valaient plus que 1 nouveau franc.

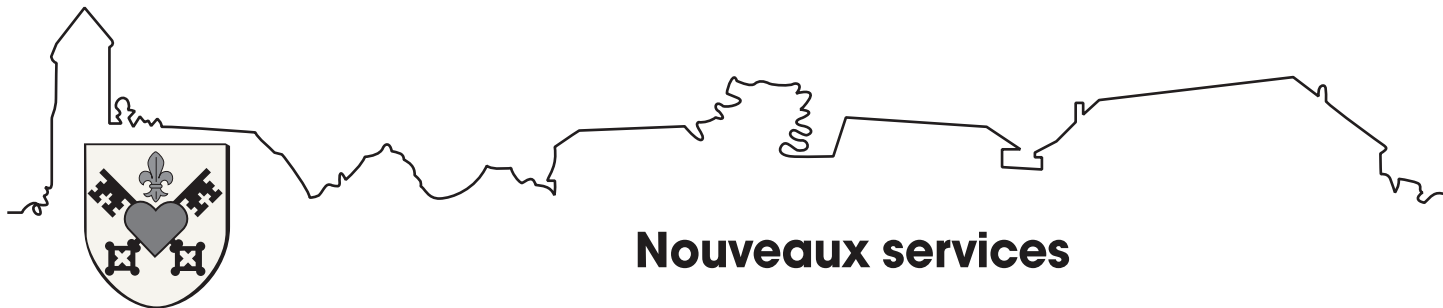
Le litre d'essence ordinaire en 1959 coûtait 98 francs et en 1960, 0,98 NF, c'est-à-dire que pour 40 NF on pouvait faire le plein.

Bien sûr, le salaire minimum garanti y était adapté en conséquence.

Le fuel-oil domestique = 0,15 NF/litre, le kilo de pain = 0,62 NF, le litre de lait = 0,56 NF, le timbre pour lettre de 20 gr = 0,25 NF.

Voilà quelques prix sur le plan national.

A Waldighoffen, on payait en 1966 0,30 NF le mètre cube d'eau, contre 0,48 à Hirsingue et 0,58 à Altkirch.



## Nouveaux services

### **Maître Marc STAEDLIN - Avocat**

Cabinet d'avocats Marc STAEDLIN et Marc MULLER,  
Avocats au barreau de Mulhouse

#### **Adresse**

5 place Jeanne d'Arc

**68640 WALDIGHOFFEN**

**Tél. 03 89 07 70 24**

Fax 03 89 66 42 77



#### **Horaires d'ouverture**

Sur rendez-vous

Le jeudi de 17h00 à 19h00

### **PAVAS SERVICES**

**Travaux de jardinage divers,**  
évacuation des végétaux, déneigement,...

#### **Services particuliers :**

entretien et surveillance de votre résidence  
durant votre absence,  
nettoyage de monuments funéraires,...

#### **Aides à la personne :**

livraison de courses à domicile,...



#### **Adresse**

33 rue du 19 novembre

**68640 WALDIGHOFFEN**

**Tél. 06 33 56 25 25**

### **Nouveauté au Garage Dresch**

Le garage Dresch vous informe de l'ouverture d'un comptoir de pièces auto et accessoires multimarques.

Suite à la demande de nombreux clients, le garage Dresch a investi dans un service de pièces de rechange toutes marques, afin de vous fournir des pièces détachées et accessoires d'origine et/ou d'équipementiers.

Alors pensez à commander vos pièces dans un magasin de proximité et venez nombreux leur rendre visite ou leur demander des renseignements !

De plus, à partir du mois d'octobre 2010 le garage Dresch vous propose «les affaires du mois», visitez la rubrique, vous ne serez pas déçu.

Rendez-vous dans la section «Nouveau : Comptoir de pièces auto :» pour découvrir le nouveau service du garage Dresch.



### **Cabinet d'orthophoniste**

Gaëlle FLORENCE

#### **Adresse**

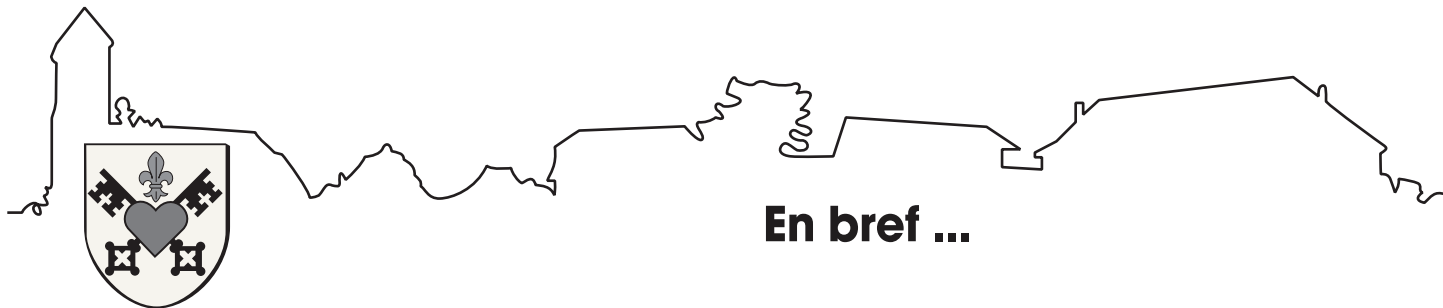
8 rue de la République

**68640 WALDIGHOFFEN**

**Tél. 03 89 07 03 76**



Sur rendez-vous uniquement  
du mardi au samedi



En bref ...

## OPÉRATION BrioCHES DE L'APEI

L'opération brioches organisée au profit de l'APEI de Hirsingue a été une nouvelle fois un succès. Le montant ainsi recueilli à Waldighoffen est de 3 485 euros, 684 brioches ayant été vendues.

L'APEI vous remercie ,ainsi que les bénévoles qui ont vendu ces brioches. Votre générosité sera employée au bien-être des personnes qui résident dans la structure de Hirsingue ou qui fréquentent ses services.



## CONFÉRENCE LE CANCER

Peut-on le prévenir ?  
Comment le dépister ?



Le vendredi 15 octobre 2010, à la salle associative du Forum, le Comité du Haut-Rhin de la Ligue Contre le Cancer et la Commune de Waldighoffen ont organisé cette conférence.

Le Docteur Bruno AUDHUY, président du Comité, et monsieur François LASSALLE, animateur prévention l'ont animée en prodiguant force conseils et en répondant aux questions des personnes présentes.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux arrivants et les non inscrits, de nationalité française, doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010.

Les jeunes de nationalité française qui auront 18 ans avant le 28 février 2011 sont, en principe, inscrits automatiquement. Les jeunes concernés, figurant sur la liste transmise par l'INSEE, ont été avertis. Ceux qui n'ont pas reçu de courrier doivent se présenter en Mairie pour s'inscrire.

Les citoyens de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires et voter lors des élections municipales ou les élections des représentants au Parlement européen.

Dans tous les cas, pour vous inscrire, veuillez vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2010 à 12h, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (copie de facture).

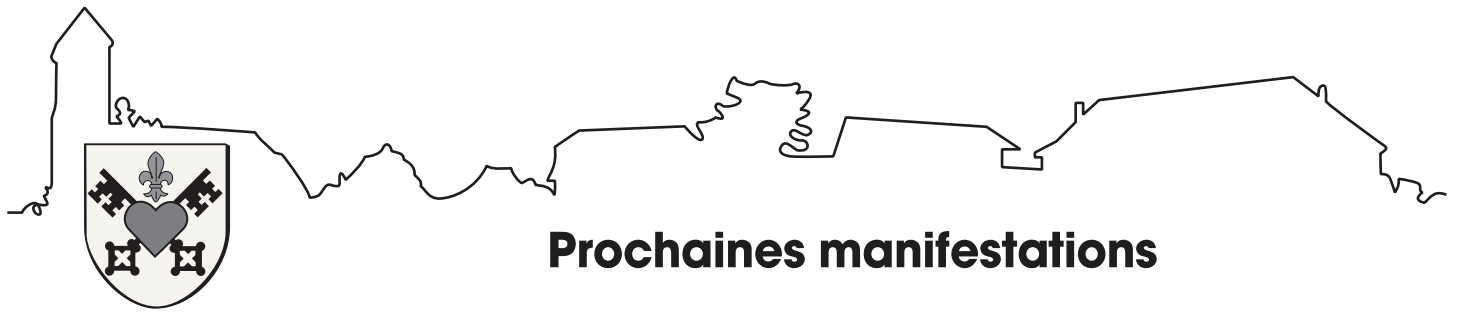


## LE RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes (filles et garçons) de nationalité française doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à partir de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, afin d'être convoqué(e) pour la journée d'appel à la défense.

La Mairie leur remet une attestation de recensement provisoire nécessaire pour l'inscription à tout diplôme d'état, par exemple : permis de conduire, baccalauréat, etc.



## Prochaines manifestations

### ATELIER EQUILIBRE

La Commune de Waldighoffen, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, organise une action de prévention sur le thème «**l'équilibre, où en êtes-vous?**»

Si le risque de chute est plus fréquent à partir d'un certain âge, avec, une personne sur trois de plus de 65 ans qui chute au cours d'une année, la chute n'est pas pour autant une fatalité. Une partie d'entre elles pourraient être évitées grâce à une alimentation équilibrée, un suivi médical, l'aménagement de son environnement et une activité physique régulière.

Vous avez envie de prendre soin de vous, un peu de temps disponible, alors venez participer à un atelier Equilibre.

**Une conférence débat animée par un Médecin gériatre  
aura lieu le lundi 24 janvier 2011 à 14h, à l'Espace Le Forum, rue des Ecoles.**

Elle sera suivie de : • 2 séances d'évaluation : les matins du **lundi 7 février 2011** et du **lundi 2 mai 2011**.  
• 10 séances hebdomadaires : les **lundis du 14 février au 18 avril 2011**, de 10h à 12h.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires,  
vous pouvez contacter Madame Caroline SALVI au 03 89 08 92 41.

Venez vous informer et découvrir ces ateliers, car travailler son équilibre, c'est allonger son temps d'indépendance et gagner en liberté !

### A LA MEDIATHEQUE

**Du 7 décembre au 17 décembre 2010**

**Concours du Plus Beau Sapin de Noël**

A l'intérieur de la Médiathèque sur la passerelle, vous pourrez déguster des boissons et des délicatesses de Noël, vente de produits de Noël par des particuliers, veuillez contacter la Médiathèque au 03 89 68 94 40.

**Du 7 décembre au 15 janvier 2011**

**Petite exposition d'AQUARELLES par Jacqueline EBERHARDT.**

**Le 14 décembre 2010 de 18h à 20h**

L'ASCA (**Association des Sophrologues Caycédiens d'Alsace**) tiendra une permanence mensuelle gratuite de sophrologie à la Médiathèque.



## **Du 5 novembre au 30 janvier 2011**

Exposition de magnifiques tableaux contemporains par Valérie, Anne-Marie et Carine, artistes de Passion des Arts d'Hirsingue.

### **Le mercredi 8 décembre 2010 à 10h30**

Les enfants sont invités à un récital de contes de Noël et contes d'hiver par la Mère Noël.  
Sur inscriptions, tarif 2 euros par enfant



### **Le mercredi 9 décembre 2010 à 14h30**

La Mère Noël accueillera les Gens Heureux, les résidents du Doppelsburg et du Foyer Cuny à un après-midi féérique au milieu de l'exposition des Sapins de Noël. Cytharistes et choristes les enchanteront avec leur musique de Noël et un délicieux goûter les réglera.

### **Le mercredi 15 décembre 2010 à 10h**

Le mercredi 15 décembre 2010 à 10h

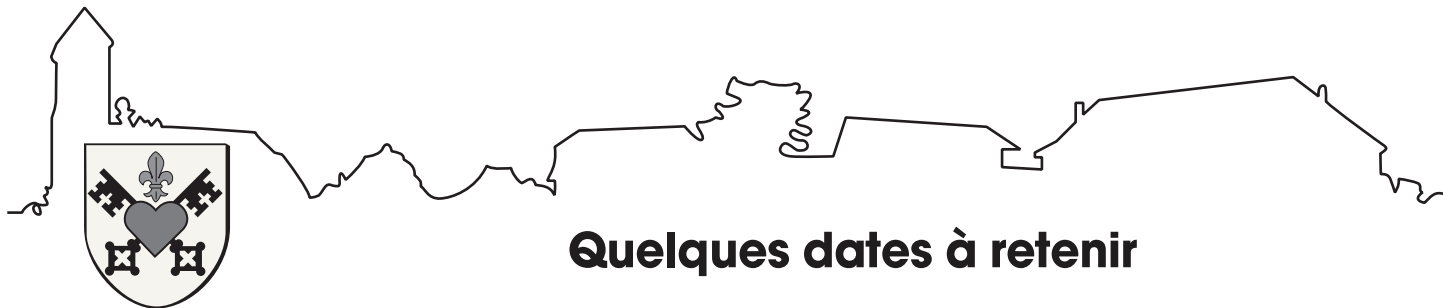
Gaëlle Fratelli de la Compagnie l'Inattendu proposera un spectacle de contes de Noël.  
Sur inscriptions, tarif 5 euros par enfant

### **Le 20 décembre 2010**

Sortie à Soultzmatt au «Paradis des Sources» pour un magnifique spectacle musical et d'illusionnistes, d'un goûter de Noël préparé par le restaurateur renommé Jean- Yves Schillinger, suivis d'une animation disco et d'une séances de maquillage, le tout adapté aux enfants.  
Départ 12h45 de la médiathèque, retour vers 17h.  
Sur inscriptions, tarif 30 euros par enfant (transport par bus + spectacle)







## Quelques dates à retenir

**Le dimanche  
5 décembre 2010**

La Fête de Noël  
des retraités



**Le 18 décembre 2010**

Le Concert pour la rénovation de l'église avec le groupe vocal «Arpège» et l'Orchestre «Accordéon du Sundgau» à 20h, en l'Eglise Saints Pierre et Paul.



**Le 22 janvier 2011**

**MARCHE POPULAIRE de NUIT**

Départ de 15h à 20h



**Du 11 au 14 février 2011**

**EXPO-HABITAT**

**28<sup>e</sup> EXPO  
HABITAT  
WALDIGHOFFEN**

**Le 6 mars 2011**

Le repas «carpes frites», organisé par Les Amis du Forum, à la salle polyvalente Nathan Katz au profit de la rénovation de l'église.



**Les 19 et 20 mars 2011**

Le Salon «Vignes et Terroirs et Mieux-Etre», organisé par les Amis du Forum. Au programme :

- vins, produits du terroir et gastronomie
- épanouissement personnel à travers les produits sains, le sport, les techniques de massage, etc...





# Le Club Économique du Web

## Le Club Economique du Web :

une stratégie moderne de promotion de nos commerces et entreprises locaux.

### Commerces

Les commerces de Waldighoffen insufflent à la commune un incontestable dynamisme. Découvrez-les vite !

#### Le Mitron



Le Mitron propose du pain frais, des sandwichs maisons et de la viennoiserie dès 3h30 du matin et des pizzas, tartes flambées et plat du jour à midi et le soir, 7 jours sur 7 !

#### Salon de Coiffure Idéal'Tiff



Salon de Coiffure Idéal'Tiff à Waldighoffen, inutile de couper un cheveu en quatre, il vous fera la bonne coupe !

#### Bravin Fleurs



Bravin Fleurs, des fleurs, des plantes fleuries, des bouquets fantastiques, de la petite décoration et la livraison dans tout le Sundgau en prime !

#### Secrets de Beauté



Retrouvez tous les secrets pour avoir une belle peau, de beaux ongles et des jambes lisses et douces pendant longtemps !

#### Boucherie Weigel



Boucherie Charcuterie Traiteur Weigel, la qualité de la viande, l'originalité des grillades, les menus du jour, la joie et la bonne humeur !

#### BigMat Kammerer



BigMat Kammerer à Waldighoffen - Le négoce des matériaux de construction et les conseils de professionnels.

#### Confection-cadeaux Dietschy



Le magasin d'habillement, de linge de table et de maison, de maroquinerie et de mercerie de Waldighoffen

#### Weldom Baeumlin



Chez Weldom à Waldighoffen vous trouverez tout le nécessaire pour bricoler, décorer et jardiner.

#### Heinis - Créateur de salle de bain



Ets Heinis, la salle de bain de vos rêves devient réalité grâce à un créateur de salle de bain qui s'occupe de tout, jusqu'aux finitions !

#### Coiffure Estelle



Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, c'est par là le Salon de Coiffure Estelle à Waldighoffen.

#### ACS Andelfinger



ACS Andelfinger à Waldighoffen vous propose une large gamme de matériel de bricolage pour le jardin.

#### Opti Sundgau



Opti Sundgau à Waldighoffen : L'opticien de proximité dans le Sundgau à votre service.

#### Scherrer Sports



Chez Scherrer Sports à Waldighoffen vous trouverez des articles de sport mais c'est aussi un tabac - presse bien pratique.

#### Sundgau Fleurs



Le magasin de fleurs alliant le moderne et le classique dans ses compositions florales fait maison et sur mesure !

## Entreprises

Elles sont nombreuses les entreprises de Waldighoffen, à mettre leurs compétences au service de tout le Sundgau.

On vous les fait découvrir ?

### RC Garage



RC Garage à Waldighoffen, un garage toutes marques à votre service pour la mécanique et la carrosserie.

### Electricité Dietschy



Electricité Dietschy à Waldighoffen, la garantie de la compétence et du savoir-faire pour être au courant !

### Garage Dresch



Le Garage Dresch, ou garage du Carrefour propose des services Opel et toutes marques à Waldighoffen.

### Garage Wiss



Le Garage Wiss est un garage Peugeot qui vend des véhicules neufs Peugeot et de toutes marques et assure le service après-vente.

### Garage Welmelinger



Le Garage Welmelinger à Waldighoffen, un agent Ford qui répare et entretient les véhicules de toutes marques.

### Ets Heinis



L'entreprise chauffage, sanitaire et énergie renouvelable Heinis à Waldighoffen.

### Groupement du Bâtiment du Sundgau



Le Groupement du Bâtiment du Sundgau (GBS) à Waldighoffen, regroupe des entreprises du bâtiment qui s'engagent sur la qualité de leurs prestations.

### Écoute la Rivière



Écoute la Rivière, c'est un nouveau concept pour pratiquer le sport dans un cadre différent avec un coach personnel à Waldighoffen.

### Paysages Simon Michaël



Avec Paysages Simon, vous aménagez l'extérieur de votre maison et vous en profitez toutes les saisons.

### Auto-École Rouot



Bien conduire, ça s'apprend avec l'auto-école Rouot à Waldighoffen.

### Entreprise Wolf



Connaître un bon peintre-décorateur à Waldighoffen est toujours utile.

### Weldom-Baeumlin



La pose de revêtement de sol et de portes par un spécialiste, c'est aussi cela Weldom !

### Les Jardins de Nosy Be

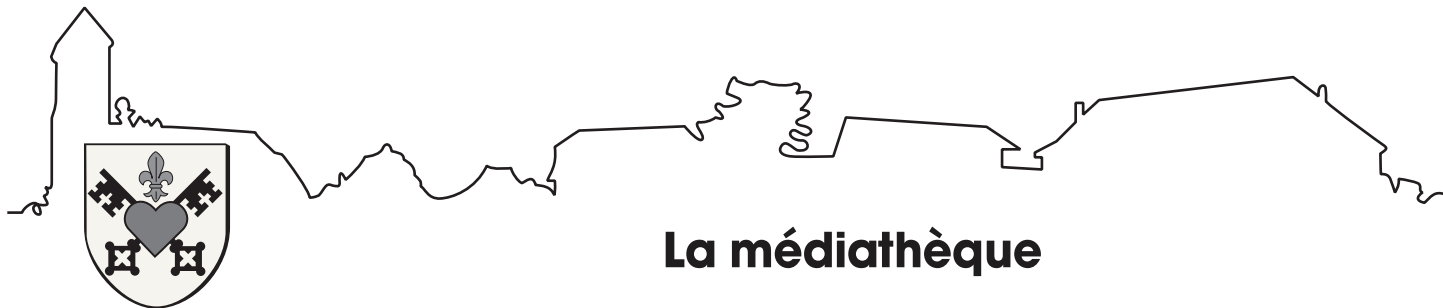


Création, vente et location de tableaux et de murs végétaux pour embellir intérieurs et extérieurs.

### Centre de l'Harmonie



Le spécialiste des techniques de relaxation comme le shiatsu, le massage chinois ou la relaxation coréenne - Centre de l'Harmonie à Steinsoultz.



## La médiathèque

### Du 15 juin au 30 juillet 2010

La Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen, a accueilli l'artiste Joëlle Mousquès, par ailleurs animatrice de peinture à Hagenbach où elle habite, pour une exposition du 15 juin au 30 juillet 2010.



Joëlle Mousquès est peintre, mais aussi poète, car pour elle ce sont deux expressions du même art et de la même sensibilité.

### Le 18 juin 2010

Le 18 juin, la Compagnie Mich'Min de Riespach a fait passer le aux spectateurs de la salle associative une très belle soirée: excellente mise en scène, acteurs de talent également musiciens et chanteurs, décors et costumes inventifs et bien sûr auteurs inégalables ! Tout pour plaire !!



### Le 2 juillet 2010

Le 2 juillet 2010 a eu lieu le lancement du livre «Ahhh l'Amour» de Kathya Cautillo. Au cours de cette soirée, l'auteur a dédié son ouvrage. Puis un apéritif sympathique s'est déroulé à la salle associative du Forum. La soirée s'est terminée par un repas auquel une cinquantaine de personnes ont participé, ce qui leur a permis de profiter de la prestation hilarante de Gaëlle Fratelli, comédienne, et des explications que l'auteur a donné sur son tour de France des librairies.



### Le 23 juin 2010

Kathya Cautillo a animé son troisième atelier à la Médiathèque avec son illustrateur Thomas Frick. Les travaux avancent, la planche pour la future BD de «Dragor» a été dessinée le 23 juin



*couverture du roman*

### Du 19 au 23 juillet 2010

Au cours de la semaine du 19 au 23 juillet 2010, les enfants ont participé à de nombreuses animations autour du conte «Azur et Asmar».

Les deux animatrices Clémence Knecht et Amélie Helmstetter ont marqué ce moment dans l'été par leur professionnalisme et leur gentillesse. Les 14 enfants participant à l'atelier ont pu vivre une semaine riche en événements et en activités diverses.

Ils sont partis la tête remplie de bons souvenirs et les bras chargés de nombreux bricolages de la semaine, en ayant toutefois une requête que Clémence et Amélie reviennent l'année prochaine!

Leur spectacle de clôture fut frais et amusant, des spécialités arabes, sous forme de buffet furent proposées aux invités : Parents, Familles et Amis.



### Les tout petits à la Médiathèque



Avec l'accord de leurs parents, nous vous présentons quelques photos de très jeunes lecteurs ... Les enfants aiment venir dans notre Médiathèque. Les tout petits s'y sentent aussi à l'aise. Pour preuve les photos suivantes :



## Le 21 octobre 2010

Le concours pour le tableau de Joseph LITZLER est clos : le tirage au sort a eu lieu le 21 octobre.

Le lieu où se trouve la Chapelle St Michel peinte par Joseph Litzler a été trouvé par 15 personnes; une gagnante a été tirée au sort.

Joseph Litzler, qui a exposé ses oeuvres à la Médiathèque Nathan Katz jusqu'au 22 octobre 2010, a mis un beau tableau nommé «Lotus» en jeu pour le concours organisé autour d'une oeuvre : «Chapelle St Michel»

La question au concours était : où se trouve, en France, la chapelle St Michel peinte par l'artiste dans le tableau ci-dessous ?

La réponse est : dans le Lac de Serre-Ponçon, dans le département des Hautes-Alpes.



(A gauche le tableau de Joseph Litzler, à droite la chapelle Ste Michel de Serre-Ponçon en basses eaux-Wikipédia)



Vous voyez ici les personnes présentes avec les oeuvres offertes par Joseph Litzler. La gagnante du tirage au sort est Francine Hoff.

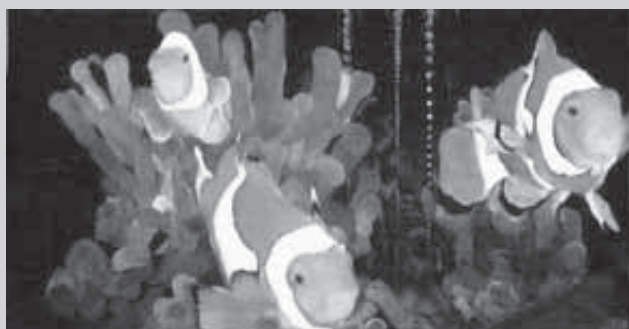


En effet, le peintre a offert non seulement le beau tableau mis en jeu, «Lotus»,

mais aussi une oeuvre peinte en 3 nuits, «la Médiathèque», offerte à la directrice Christiane Vallin pour la remercier de sa disponibilité.



Par ailleurs, le tableau «Nemo» a été très gentiment offert à la Médiathèque.



## Le 15 octobre 2010

Le 15 octobre, une trentaine de participants sont partis de la Médiathèque de Waldighoffen, encadrés par **Bernard GSELL**, un mycologue érudit de Lutter, et **Roger GUGEL**, un habitant de Waldighoffen passionné depuis de nombreuses années. Après plus de 2 heures de sortie en forêt, les paniers furent vidés et leur contenu classé, étiqueté et présenté à la Médiathèque. Des boissons fournies par la Médiathèque et de la pâtisserie préparée par Marguerite GUGEL ont agrémenté la présentation par Bernard GSELL des nombreuses sortes de champignons cueillis.

«**Tous les champignons sont comestibles, certains une fois seulement !**» - Coluche



## Le 17 novembre 2010

à la Médiathèque, Conférence de Patrice et Béatrice JASINSKI : les bienfaits de la Médecine Chinoise pour l'hiver.

Centre de l'Harmonie à Steinsoultz



## Le 18 novembre 2010

2<sup>e</sup> Audition musicale des jeunes la JAS de Roppenzwiller  
**Judi le 18 novembre** à la Médiathèque.



## Octobre - novembre 2010

Jean-Marc POINOT réalise des collages à partir de l'affichage libre et sauvage. Un de ses collages est présenté à la médiathèque depuis le 8 juin, son exposition plus complète s'est déroulée jusqu'au 29 novembre 2010.



## Le 28 octobre 2010 : les spectacles pour fêter le 2<sup>e</sup> anniversaire de la Médiathèque

### • Simone Morgenthaler et ses amis pour Babelwasser

Le 28 octobre dernier une belle soirée pour commémorer notre poète de Waldighoffen M. Nathan Katz avait lieu. Cette manifestation annonçait les futures manifestations du mois de novembre.

### • **Géranium le 12 Novembre** nous a séduit par ses chants des textes de Nathan Katz, cette manifestation a été soutenue par l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace).

### • Une nouvelle soirée anniversaire **le 19 novembre** à 20h30 à la Médiathèque Nathan Katz : Un hommage poétique et musical avec des artistes bien connus de Riespach : **La Troupe de théâtre et la Fanfare de RIESPACH**, 5 comédiens et 20 musiciens

### • **Le 26 novembre** : Anniversaire officiel.

- à 18h Conte pour les enfants : Azukilé et le vieux lion, interprété par Gaëlle FRATELLI et la Compagnie l'Inattendue».

- à 20h30, **M. Henri FRITSCH**, nous promène à travers des poésies de Nathan KATZ, accompagné des **photos du Sundgau de Jean-Paul GIRARD**, sous la **musique de Valère KAPETKA, Jacky SALLY et Mathieu LAVARENNE**, à la salle associative du FORUM.

- A la suite de ce spectacle, la Municipalité invite les spectateurs à souffler les 2 bougies d'Anniversaire !



C. Vallin, S. Morgenthaler, F. Dangel, G. Vonville et L. Schittly



Marc Dieterich, Daniel Muringer et Patrick Osowiecki



Fanfare de Riespach à la Médiathèque avec le groupe théâtre



# La Médiathèque



L'émission Lade uff est un journal de la culture et du dialecte alsacien, présenté par Bénédicte KECK.

Christiane VALLIN, directrice de la Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen et René MINERY, notre historien local, ont été invités par la journaliste Bénédicte KECK dans son émission pour parler de notre village, mais aussi de sa Médiathèque et de Nathan Katz, poète sundgauvien natif de notre Commune.



L'enregistrement a eu lieu le mardi 9 novembre 2010. L'émission a été diffusée le samedi 13 novembre 2010. Suite à l'émission, Bénédicte KECK, la charmante journaliste, nous a écrit : «J'ai vraiment beaucoup apprécié le contact avec Christiane et René, ils ont été d'une gentillesse, d'une

spontanéité, d'un grand coeur !.. J'ai passé un très bon moment en leur compagnie et les remercie encore du fond du coeur.

Merci à toute l'équipe de Waldighoffen, màche so widdersch ! àlles Liewe Bénédicte Keck»



## Portes ouvertes chez les Pompiers



Inaugurée en grandes pompes en décembre dernier, la caserne des sapeurs-pompiers de

Waldighoffen a ouvert ses portes au public le dimanche 10 octobre 2010.

Commandant le CIS III et Gersbach, le capitaine Philippe Klocker a remis plusieurs médailles et décorations à ses hommes.

La cérémonie et l'apéritif ont été rehaussés par la musique Concordia de Waldighoffen.

L'amicale a organisé un repas grillades et tartes flambées. De nombreux visiteurs ont découvert la caserne et les hommes du feu se sont tenus à leur disposition pour répondre à toutes les questions concernant les locaux et l'équipement. Des



ateliers de démonstrations : extincteurs, défibrillateurs semi-automatiques, un point info ont retenu l'attention...

### Gilbert Vetter, pompier durant 44 ans

Intégré au corps des pompiers de Waldighoffen à 16 ans, Gilbert Vetter n'a plus quitté l'uniforme depuis cette époque : «Étant mineur, mon père a dû signer pour moi à l'époque», explique-t-il. Plus tard, marié à Roppentzwiller, il est resté fidèle à son corps d'origine.

Âgé de 60 ans aujourd'hui, il est appelé à cesser ses activités et c'est avec regret qu'il a effectué sa dernière grande manœuvre il y a dix jours chez Wifor à Roppentzwiller. Celui que tous ses amis appellent sympathiquement Gilou a été à l'honneur ce dimanche à Waldighoffen.



## Évènements au fil des jours ...

le 26/06

### Fête de la bière

Organisée par l'A S Waldighoffen, la fête de la bière a été appréciée par un public tout particulièrement jeune, non seulement pour la dégustation de notre boisson régionale, mais aussi pour la retransmission du match de foot sur un écran géant.



le 03/10

### Repas «Carpe frite» des pêcheurs

L'Association des pêcheurs a régalé de nombreux convives lors de son traditionnel repas d'automne et a réjoui les danseurs avec l'orchestre Guy et Robert Friess.



Les 23  
et 24/10

### Exposition Société Avicole

Plus de 400 animaux de basse-cour étaient présentés par les aviculteurs, dont 140 volailles, 120 pigeons et une centaine de lapins, sans oublier les canards, faisans,...

L'engouement du public pour les stars à plumes et à poils ne s'est pas démenti, 1 200 visiteurs environ ont été accueillis durant ce week-end.



le 30/10

### Soirée Basket

Il y avait beaucoup de monde dans la salle polyvalente pour encourager les benjamines locales, jouant au plus haut niveau départemental, lors de leur rencontre avec leurs homologues de Wihr, une des meilleures formations haut-rhinoises. A cette occasion, les nouveaux maillots et surmaillots d'échauffement, offerts par monsieur Deleau gérant de l'Intermarché de Waldighoffen, ont été éternés. Malgré tous leurs efforts, l'adversaire du jour, bien trop fort, a remporté la victoire.



le 29/08



### Marché aux puces

Le marché aux puces, organisé par le Basket Club et l'Association Temps Libre est devenu incontournable. De très nombreux stands ont fait le bonheur des acheteurs et badauds pour cette 11e édition. Une fois de plus, ce fut une réussite...

Les 9 et 10/10

### Exposition de l'Association ornithologique d'Alsace

Une multitude d'oiseaux, aussi beaux que rares, a pu être admirée par un très nombreux public. Les couleurs chatoyantes d'espèces peu connues ont ravi les visiteurs.



### Commémoration du 11 novembre 1918

Le 11/11

Comme dans le passé la commune a confié l'organisation de cette manifestation à la section locale de l'Union Nationale des Combattants présidée par Paul Goldemann. Une messe commémorative a été célébrée par le Père Horstmann en l'église paroissiale, rehaussée par la chorale Ste Cécile sous la direction de Madame Barbara Royer. Suivait la cérémonie au Monument aux Morts avec la participation de la Garde d'Honneur du corps des sapeurs pompiers sous la direction du capitaine Guy Wunenburger. Un groupe d'enfants dirigé par Madame Christiane Vallin récita des poèmes de circonstance. Monsieur Henri Hoff, maire et ses adjoints ainsi que de nombreux conseillers participaient à la cérémonie. La Médaille de la reconnaissance de la Nation fut remis à Monsieur Henri Roth par le président du sous-groupe d'Altkirch, Monsieur Alphonse Monnet et les Diplômes d'honneur aux combattants de la Seconde Guerre Mondiale par Monsieur le Maire à la dizaine de récipiendaires. Le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts et la Marseillaise jouée et chantée par les participants clôtura la cérémonie. La Concordia sous la direction de Monsieur Mario Weigel assura la partie musicale. Un vin d'honneur a rassemblé les participants.

